

COMpte RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 26 MARS 2018 A MACHAULT

Ayant pouvoir de vote: Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, DUGARD, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POU CET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

Représentés: Mmes FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et MM BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

Excusés: Mmes COSSON, COURAULT, DEVER, RAULIN, THOMAS et MM BOXEBELD, DESWAENE, GAVART V., HAULIN, MAS, MULLER, RACOUR.

Non excusés: Mmes BRUSA, DAPPE, FABRITIUS, NOIRANT, PASSERA et MM ADIN, BARDIAUX, CARTELET, CERRAJERO, CHARTIER, COLSON G., DEGLAIRE T., FERON, GIRONDELLOT, OUDIN D., PINCON, RENAUX, SCHWEMMER, THIERY.

Personnel communautaire: M. MAKSUD, DGS, Mme ODIENNE, DGA, Mme SALEZ, responsable des finances et informatique et Mme BREHAUX, Assistante.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les élus communautaires de leur présence.

Le FJEP/Centre social a sollicité un temps d'intervention auprès du Conseil Communautaire afin de présenter aux élus leur projet de développement. Mme Mélanie TOUSSAINT, référente Seniors et M. Romain DISCRIT, chargé de développement social de l'association FJEP/Centre Social présentent les actions délocalisées qui vont être développées autour de deux axes prioritaires : Les seniors isolés et la mobilité.

Contexte et diagnostic

Le territoire de l'Argonne Ardennaise est vaste et rural, regroupe 95 communes, et 30% de la population a 60 ans et plus.

Le territoire souffre de l'éloignement des grands axes routiers et ne dispose pas de transports collectifs adaptés.

Cette grande ruralité nécessite de prendre en compte ses diverses problématiques :

- L'isolement et la difficulté de maintenir le lien social ;
- Problèmes d'accès aux soins, aux services ;
- Une faiblesse des indicateurs sociaux ;
- La précarité et l'exclusion...

Emergence des Projets

Le FJEP/CS, depuis sa création, œuvre avec et pour les habitants de l'Argonne Ardennaise.

Les échanges avec les partenaires, avec les bénévoles et le personnel, dans le cadre du projet de développement social 2017-2020 ont permis de définir des axes d'amélioration et de développement parmi lesquels :

- Développer et structurer les actions à destination du public sénior.
- Développer les actions d'aide à la mobilité, initiées depuis 2014.
- 3 créations de poste en 2018 :
 - 1 chargé de développement social
 - 1 référente seniors
 - 1 Assistant mobilité

Les Seniors

- ✓ Les Ateliers itinérants... un moyen de fédérer

Aménagement d'un véhicule de type foodtruck, comme support d'activité aux « ateliers itinérants ». Ce foodtruck sera aménagé d'une cuisine avec tables et chaises sous un store...

Les ateliers itinérants sont un outil pour :

- Aller au contact des personnes les plus isolées notamment à destination du public sénior
- Créer du lien social et lutter contre l'isolement
- Favoriser les échanges entre différents publics et tranches d'âge
- Apporter une nouvelle offre en matière d'animation sur le territoire
- Mettre en lien, articuler et apporter une plus-value à l'existant...

- ✓ Les Seniors Actifs

- *Identifier, mobiliser et accompagner :*

Toutes personnes résidentes sur la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise souhaitant s'investir bénévolement sur des actions existantes ou sur la création de nouveaux projets ;

- *Informers, diffuser et mettre en lien* les différentes actions mises en place par et pour le public sénior.
- Créer un réseau de bénévoles et personnes-ressource mobilisables.

- ✓ Aidants Familiaux

Depuis 2012, le FJEP/CS porte une action en faveur des aidants familiaux par le biais de l'action « *Pauses Café* ».

- C'est un lieu, un temps et un espace d'informations, destinés à *tous les aidants*, quels que soient l'âge et la pathologie de son proche.

- Ces rencontres sont mensuelles, gratuites et libres d'accès.
- L'objectif est de favoriser le bien-être des aidants en proposant un temps de répit.
- une triple approche : un soutien psychologique, un volet orientation vers les dispositifs existants et une occasion de sortir de son quotidien.

La Mobilité

✓ *Transport à la demande*

- Recrutement d'un premier assistant mobilité depuis janvier 2018 ;
- *Public cible* : personnes isolées non-mobiles, seniors, jeunes de moins de 25 ans, personnes bénéficiaires des minimas-sociaux ;
- Mobilisable pour :
 - Accès aux soins,
 - Accès aux droits,
 - Accès aux services ou aux actions collectives...

✓ *Réseau de chauffeurs-bénévoles*

Objectif

Mettre à disposition les véhicules (mini-bus) de l'association pour des accompagnements groupés.

Exemples :

- Permettre aux seniors du territoire de se rendre le samedi matin au marché de Vouziers ;
- Favoriser l'accès des enfants au centre de loisirs pendant les vacances scolaires ;
- Accès à la culture, sport et loisirs...

✓ *Réseau de covoiturage local*

Objectifs

- Mise en lien des actifs effectuant des trajets réguliers et des personnes non mobiles dans des dispositifs d'insertion,

Exemple : jeune devant effectuer un stage, personne en formation professionnelle à Rethel, Charleville-Mézières....

- Re-développer des solidarités au niveau local et mettre en lien :

Exemple : permettre à son voisin ou à un habitant d'un village voisin d'effectuer ses courses, se rendre chez le médecin...

M. BEBIN indique, que l'ADMR du Chesne, avec le soutien financier du programme LEADER, a mis en place un programme « gym douce » pour les personnes âgées. Chaque séance est suivie d'un goûter. L'association a eu la surprise d'enregistrer une fréquentation importante mais surtout fait le constat qu'au-delà de l'activité sportive, c'est surtout des rencontres que viennent chercher les seniors.

Mme JACQUET réagit par rapport à un article paru récemment dans la presse locale. La Poste pourrait mettre en place un service qui semble faire doublon avec le projet du FJEP/CS. A cela, M. DISCRIT, ainsi que M. MAKSUD indiquent qu'il s'agit d'un service marchand, dénommé ATCHOUM, qui a été présenté par la Poste récemment. Pour être mis en place, la collectivité devrait adhérer pour un montant représentant environ 35 000 € par an.

Après ces remarques, M. le Président fait appel aux communes qui seraient intéressées pour accueillir le FJEP/CS.

Il remercie Mme TOUSSAINT et M. DISCRIT de leur intervention, ainsi que Mme GEANT, Présidente du FJEP, présente dans la salle.



Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.



M. le Président présente le nouveau logo de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise aux membres du Conseil. Il indique que ce logo est plus territorial que le précédent. La diffusion officielle du logo se fera par le biais du 2C2A Mag', sortie prévue le 16 avril prochain.



On demande pourquoi les A ne sont plus en majuscules ? Il est répondu que les A « ronds » sont utilisés pour créer un cercle, sorte de lien entre tout le territoire. M. le Président fait remarquer que la commission communication a fait un important travail à ce sujet, ce logo a été validé en Bureau communautaire.

M. OUDIN H. intervient en disant que la langue française « interdit » de mettre un A majuscule à ardennaise qui est adjectif. De plus, il regrette que le terme Argonne ne fasse pas valoir le Sud du Département : les monts de Champagne. Néanmoins, ayant participé aux débats en Commission, il reconnaît qu'aucun terme plus représentatif n'a pu être trouvé.

1. POINT D'INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Bureau du 07/02/2018

- Autorisation de demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du GAL de l'Argonne ardennaise

- Approbation de la convention de partenariat avec l'association Culture du cœur
- Ajout d'un tarif billetterie Parc Argonne Découverte pour 2018
- Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec le FJEP – Centre social
- Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'association LES TOURELLES
- Attribution de subventions aux associations partenaires: ADIL, ASPV, CDIFF, Forhom Aide aux victimes
- Attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association Maison de la Nature
- Approbation de la convention de moyens 2018 avec l'Université de Reims Champagne Ardenne représentant un soutien financier de 30 000 €
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 8 400 € à l'association du train touristique de la Vallée de l'Aisne (ATVA) pour engagement d'une convention avec SNCF RESEAU en 2018

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 19/02/2018

M. le Président informe de la remarque de M. LAHOTTE, reçue par courrier en date du 22 mars dernier. Ce dernier souhaite que soit indiqué, page 24 du compte rendu, 2nd paragraphe: « M. LAHOTTE ajoute qu'une augmentation de 0.4 point des taux intercommunaux correspondait dans les faits à une augmentation de 5 à 9% de fiscalité suivant les taux. »

Aucune autre remarque n'étant faite, le Conseil communautaire, APPROUVE, le compte rendu de la séance du 19/02/2018, avec le complément apporté par M. LAHOTTE, à l'unanimité.

3. EAU ET ASSAINISSEMENT

- *Restitution de l'étude sur l'impact d'un transfert de compétence sur le prix de l'eau en Argonne Ardennaise*

M. le Président indique qu'au 1^{er} janvier 2020, cette compétence est obligatoire sauf si une minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population) se prononce contre.

A la demande des élus, une étude sur le prix moyen de l'eau a été réalisée par le bureau d'étude Ecosphères, en lien avec le Syndicat du Sud-Est.

Les résultats de l'étude sont présentés par Mme Véronique FUOC, chargée de l'étude.

L'Objectif de l'étude :

Déterminer un tarif d'équilibre pour l'année de la prise de la compétence par la 2C2A (2019) permettant de mettre en œuvre le programme de travaux et un renouvellement des réseaux de 1% / an (soit un total de 6,9 M€) tout en couvrant la charge de fonctionnement.

Diagnostic des services d'eau potable

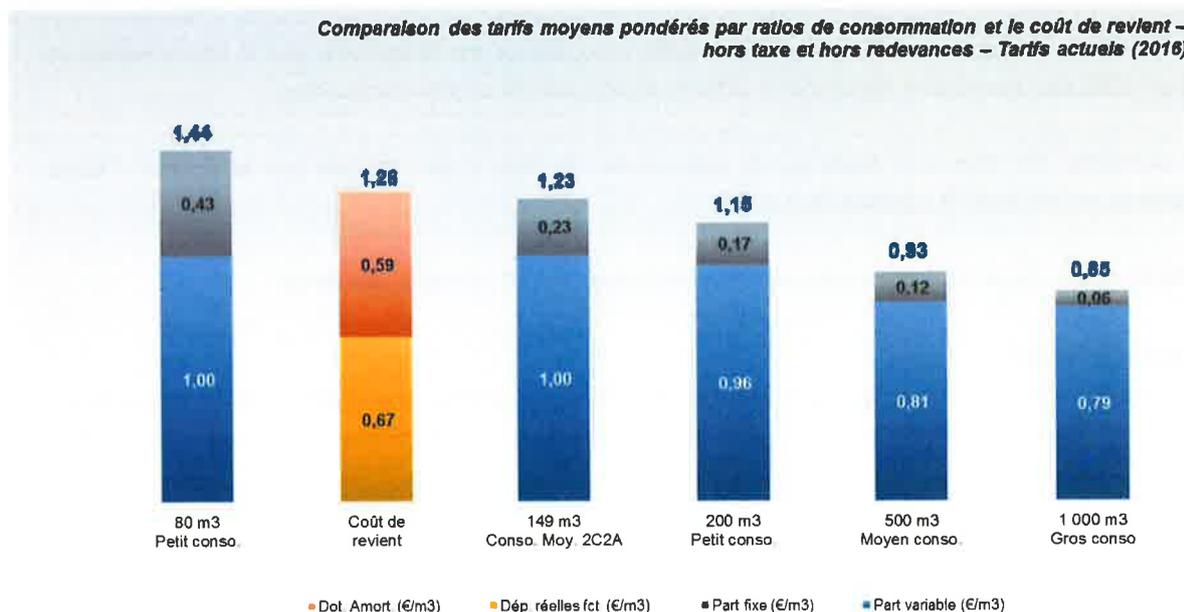
Chiffres clés

Nombre de services de l'eau	64 services d'eau potable: 51 communes 13 SIAEP 10 SIAEP de production et distribution 3 SIAEP de production uniquement
Modes de gestion	62 régies 2 affermages (Vouziers « historique » et Sommauthe)
Volumes facturés (2016) (*)	1 069 056 m ³
Abonnés (2016) (*)	7 157 abonnés
Ratio de consommation moyen (2016)	149 m ³
Profils tarifaires (*)	64 % des factures incluent une dégressivité 36 % des factures incluent un tarif fixe
Part fixe dans les factures (*)	88 % des factures prévoient une part fixe 12 % des factures ne prévoient pas de part fixe
Budgets des maîtrises d'ouvrages (*)	Budget annexe M49 eau potable pour l'intégralité des maîtrises d'ouvrages compétentes

Il est précisé que ce diagnostic a été fait sans les chiffres de la ville de VOUZIERS (ici Vouziers « historique ») qui est actuellement en Délégation de Services Public. De plus, les propositions peuvent être erronées du fait que certains services n'ont pas répondu à l'enquête (51 / 64).

Diagnostic des services d'eau potable

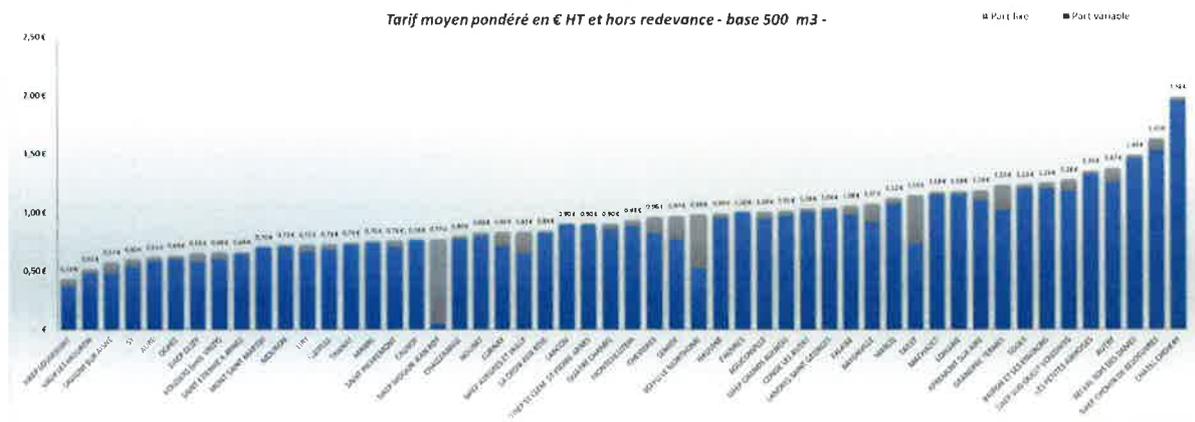
Tarifs moyennés pondérés par tranches de consommations et coût de revient



Diagnostic des services d'eau potable

Tarifs moyens pondérés par maitrises d'ouvrage – base 500 m³ – Moyen consommateur

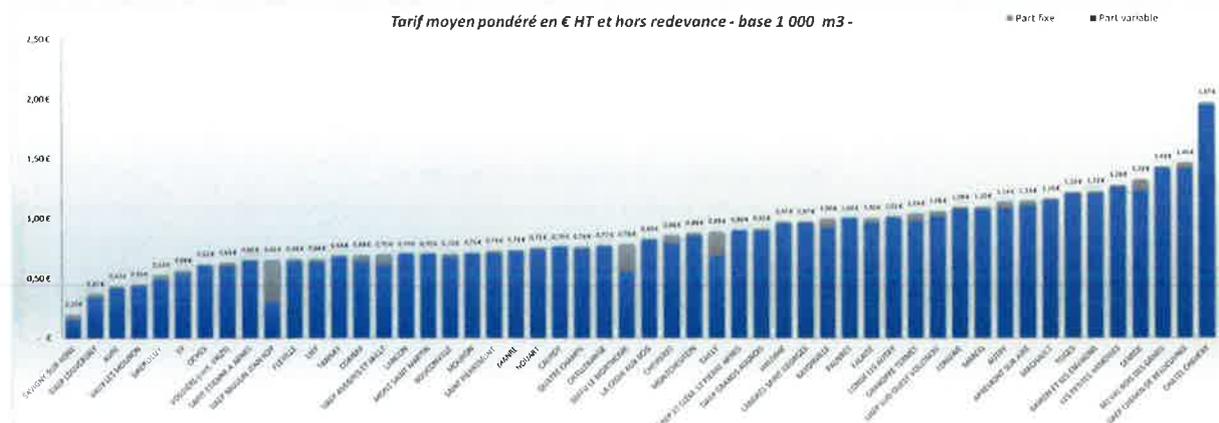
Tarif moyen pondéré: 0,93 € HT/m³



Diagnostic des services d'eau potable

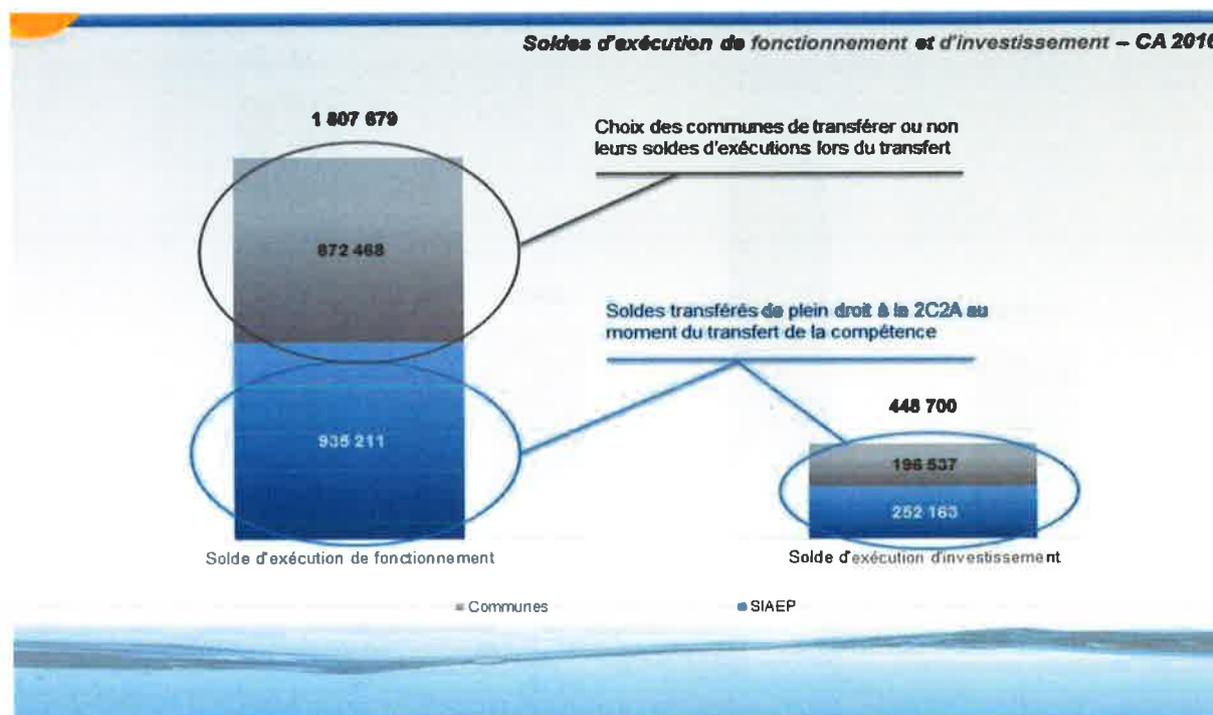
Tarifs moyens pondérés par maitrises d'ouvrage – base + 500 m³ – Gros consommateur

Tarif moyen pondéré: 0,85 € HT/m³



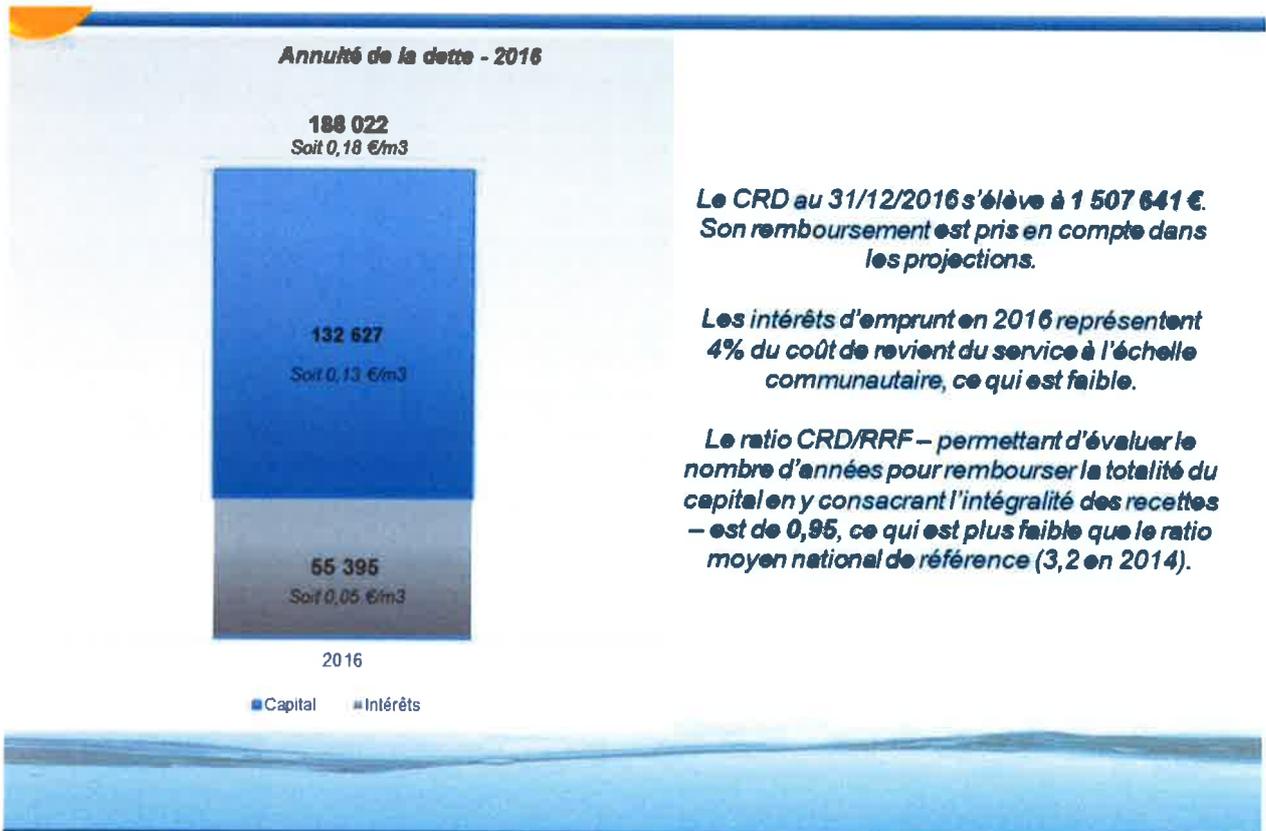
Diagnostic des services d'eau potable

Soldes d'exécution de fonctionnement et d'investissement - 2016



Mme FUOC explique que si la compétence est prise par la 2C2A, les soldes d'exécution des SIAEP seront transférés de plein droit automatiquement à la Communauté de Communes. Ceux des communes le seront uniquement si le conseil municipal le décide.

Diagnostic des services d'eau potable
Dette- 2016



Evolution du tarif de l'eau potable

Hypothèses de projection

Evolution des abonnés	7 157 abonnés (2016) projetés de façon constante		
Evolution des volumes	1 069 056 m ³ (2016) projetés avec une diminution de -0,5 % /an		
Evolution des dot. aux amortissements et des reprises de subventions actuelles	- 5%/an		
Programme de travaux	3,4 M€ de travaux sur 10 ans 3,5 M€ de renouvellement de réseau sur 10 ans (soit 1% de renouvellement/an)		
Evolution des charges et des recettes de fonctionnement	+ 2%/an		
Transfert des soldes d'exécution de fonctionnement	En tenant compte du transfert des soldes d'exécution de fonctionnement des SIAEP et des communes (1 807 762 €)		
Régime TVA	Non assujettissement des budgets annexes communaux		
Profil tarifaire	Dégressivité tarifaire avec prise en compte d'une part fixe et d'une part variable pour chaque tranche de dégressivité		
Tranches tarifaires	Petit consommateur: < 200 m ³ Moyen consommateur: entre 201 et 500 m ³ Gros consommateur: > 501 m ³		
Répartition des consommateurs (constatée sur les rôles de l'eau de 2016)		Consommation (%)	Abonnés (%)
	Petit conso. (< 200 m ³)	42%	91%
	Moyen conso. (entre 201 et 500 m ³)	11%	5%
	Gros conso. (> 501 m ³)	48%	4%

L'objectif de la projection est de déterminer le tarif d'équilibre de 2019 permettant de réaliser le programme d'investissement tout en couvrant la charge de fonctionnement

Evolution du tarif de l'eau potable

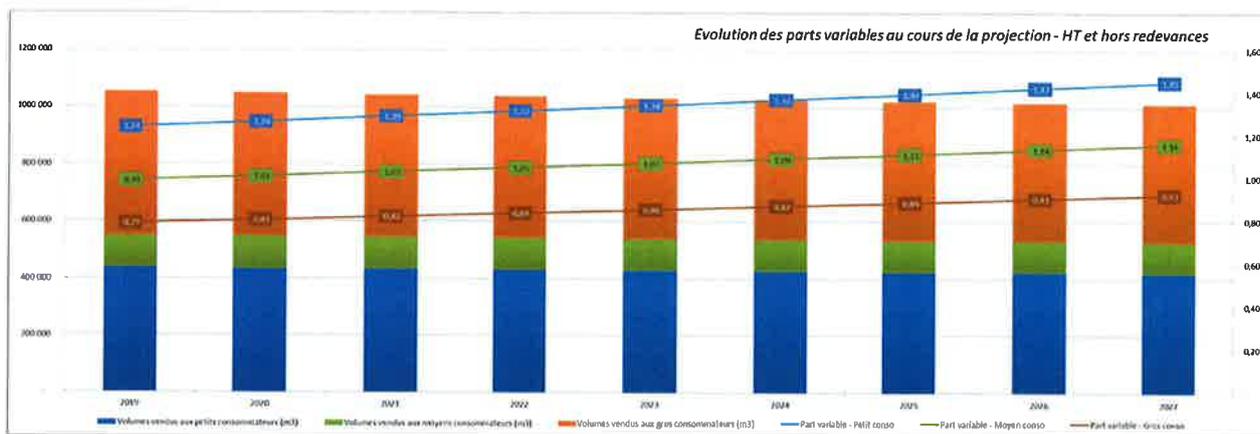
Programme de travaux sur 10 ans



Le montant du renouvellement des réseaux (350 387 €/an en moyenne) correspond à un taux de renouvellement de 1% / an.

Evolution du tarif de l'eau potable

Tarif moyen d'équilibre 2019 et évolution de la part variable en fonction du type de consommateur



GRILLE TARIFAIRE 2019

Petit consommateur Ratio conso: 200 m3	Partie Fixe 40,00	Moyen consommateur Ratio conso: 500 m3	Partie Fixe 40,00	Gros consommateur Ratio conso: > 500 m3	Partie Fixe 40,00
	Part variable 1,24		Part variable 0,99		Part variable 0,79

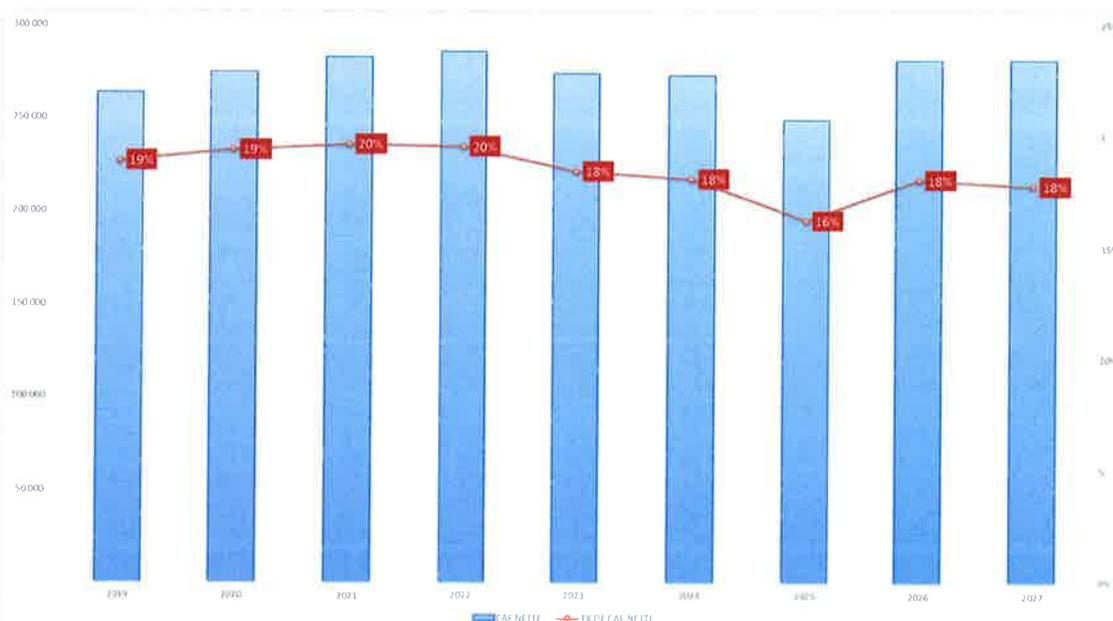
+ Part fixe identique de 40 €/abonné pour tous les consommateurs

Le tarif d'équilibre 2019 ne correspond pas au tarif qui sera voté par la Communauté de communes après la prise de la compétence. Il s'agit du tarif permettant d'équilibrer le service.

Le tarif 2019 voté par la Communauté de communes sera le même que pour l'année 2018 pour chaque commune.

Evolution du tarif de l'eau potable

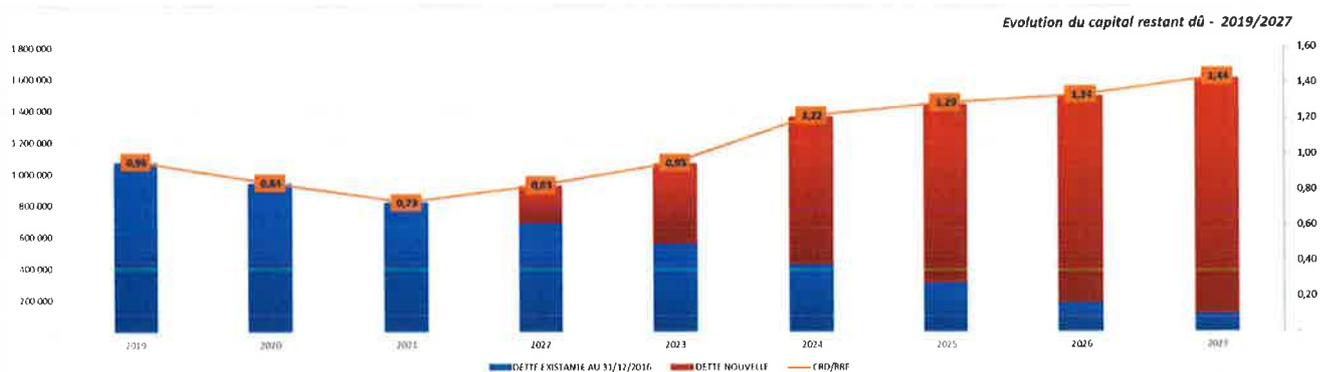
Evolution de la CAF nette



Le taux de CAF nette moyen sur la période est de 18,5%, ce qui est confortable pour un service d'eau.

Evolution du tarif de l'eau potable

Evolution de la dette



Le capital total emprunté sur la période pour couvrir le besoin de financement est de 1,75M€.

Le ratio CRD/RRF moyen sur la période – permettant d'évaluer le nombre d'années pour rembourser la totalité du capital en y consacrant l'intégralité des recettes – est de 1,07, ce qui est plus faible que le ratio moyen national de référence (3,2 en 2014).

M. MAKSDUD présente les avantages et inconvénients à cette prise de compétence :

Avantages/inconvénients du transfert de la compétence eau potable

Avantages du transfert de compétence	Inconvénients du transfert de compétence
<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du tarif pour les habitants des communes ou syndicats possédant un tarif supérieur au tarif cible... avec cependant un lissage sur plusieurs années • Capacité financière de portage de certains travaux impossibles pour une commune seule • Permet à la Communauté de Communes de disposer des locaux du SSE à Landèves et limite le besoin de construction de nouveaux locaux • Permet de résoudre l'illégalité des statuts du Syndicat du Sud Est (courrier du sous-préfet de 2015 demandant au SSE de régulariser ses statuts) • Mise en commun de certains moyens (logiciels, SIG, matériel...) entre le SSE et la Communauté de Communes et donc diminution des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du tarif pour les habitants des communes ou syndicats possédant un tarif inférieur au tarif cible... avec cependant un lissage sur plusieurs années • Moins de bénévoles de certains élus • Perte de pouvoir de décision pour les élus communaux... qui sont néanmoins représentés à l'intercommunalité

- Permet d'avoir une approche globale des compétences sur le petit cycle de l'eau (eau et assainissement) et du grand cycle de l'eau (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Permet d'intégrer à la 2C2A de l'ingénierie sur certaines compétences sur laquelle la Communauté de Communes est en manque (directeur services techniques et ressources humaines notamment). Le regroupement des structures pourrait permettre d'éviter 2 recrutements à la 2C2A et éviter ainsi des doublons sur le territoire.

La loi NOTRe prévoyait un transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunales) avant le 1^{er} janvier 2020.

Une proposition de loi a été adoptée par l'Assemblée nationale repoussant le délai à 2026 sous réserve de la constitution d'une minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population).

Si la compétence n'est pas transférée à la 2C2A, le Syndicat du Sud Est sera tenu de se mettre en conformité au niveau de ses statuts.

Le Président ajoute que le projet de loi prévoit également la suppression des indemnités aux présidents de syndicats. Il estime nécessaire d'avoir une prise de position rapidement avant le renouvellement du conseil.

M. LAURENT-CHAUVET demande si l'augmentation des 2 % en fonctionnement annuel tient compte de l'augmentation des effectifs. Mme FUOC répond qu'il a été pris en compte les effectifs actuels ainsi que la valorisation du bénévolat des élus.

M. CARRE s'inquiète, si la compétence est transférée, que l'histoire de la Gestion des déchets ménagers se reproduise et ne comprend pas pourquoi la ville de Vouziers n'est pas intégrée à cette étude.

M. MAKSUD explique que la ville de Vouziers est actuellement en Délégation de Service Public en ce qui concerne l'eau. Elle pourra donc faire l'objet d'une tarification spécifique.

Mme SEMBENI s'indigne de ne pas voir la ville de Vouziers dans l'étude et estime donc que les conseillers communautaires de Vouziers ne devraient pas avoir à voter ce soir. M. DUGARD pense que si Vouziers intègre la 2C2A dans 3 ans (fin du contrat de DSP), cela pourrait avoir pour conséquence de faire diminuer le prix de l'eau, ce qui devrait servir à tout le territoire.

M. MATHIAS regrette que ce débat ne soit que financier, il aurait aimé un débat sur la qualité de l'eau et des réseaux.

M. AMAR, Directeur du SSE, précise que le schéma directeur de l'eau potable est en attente depuis 2012 du fait de la réflexion sur la prise de cette compétence par la 2C2A.

Il est demandé de reporter le vote afin d'obtenir plus de précisions (qualitatives, quantitatives, financières...).

M. SINGLIT indique qu'en cas de prise de compétence volontaire par la 2C2A, la règle de droit commun pour le vote des communes est la suivante : 1/2 des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant le 1/2 de la population.

Or, sans délibération de la Communauté de Communes en 2020, la règle de minorité de blocage s'appliquera, c'est-à-dire 20% des communes représentant 25 % de la population.

De plus, à aucun moment, le thème de l'eau pluviale n'a été abordé ; en effet, si la compétence est transférée, l'eau pluviale, qui fait partie de l'assainissement collectif sera également transférée. Il indique que le SSE doit pouvoir changer d'organisation et ainsi garder un équilibre entre l'ingénierie et la gestion de proximité.

Après ces remarques, il est procédé, sur proposition du Président, au scrutin public par appel nominal.

Les membres du Conseil communautaire ont DECIDE de ne pas prendre la compétence eau et assainissement à 61 voix CONTRE, 32 POUR et 5 ABSTENTIONS.

4. FINANCES

- Comptes de gestion 2017
- Comptes administratifs 2017

L'ensemble de ces éléments sont présentés par Mme SALEZ, Responsable des finances et informatique. La commission des Finances qui s'est réunie le 15 mars 2018 a remis un avis favorable ainsi que le Bureau communautaire en date du 19 mars.

Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2017

- Budget Déchets ménagers

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	2 089 095,20	2 168 393,98	79 298,78
Investissement	173 376,79	168 652,08	-4 724,71
TOTAL	2 262 471,99	2 337 046,06	74 574,07

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	675 164 15	79 298,78	754 462,93
Investissement	501 855,07	-4 724,71	497 130,36
TOTAL	1 177 019,22	74 574,07	1 251 593,29

- Budget Parc Argonne Découverte

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	1 008 752,69	1 310 152,05	301 399 36
Investissement	436 474,55	433 518,90	-2 955,65
TOTAL	1 445 227,24	1 743 670,95	298 443,71

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	-301 398,11	301 399 36	1,25
Investissement	-519,92	-2 955,65	-3 475,57
TOTAL	-301 918,03	298 443,71	-3 474,32

Calcul du résultat net

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges générales	185 994,81	233 805,48	248 833,78	274 501,36	262384,87	254 816,07
Charges de personnel nettes	235 945,88	219 070,55	233 925,17	262 856,1	292628,47	333 480,08
Charges d'exploitation	421 940,69	452 876,03	482 758,95	537 357,46	555 013,34	588 296,15
Chiffre d'affaires + subventions	305 290,6	352 112,91	391 477,59	476 528,73	497 635,38	538 215,97
Résultat net	-116 650,09	-100 763,12	-91 281,36	-60 828,73	-57 377,96	-50 080,18

- Budget PAE Buzancy

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	568 836,34	362 978,34	-205 858,00
Investissement	593 721,34	566 246,84	-27 474,50
TOTAL	1 162 557,68	929 225,18	-233 332,50

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	206 516,80	-205 858,00	658,80
Investissement	140 292,60	-27 474,50	112 818,10
TOTAL	346 809,40	-233 332,50	113 476,90

- Budget ZAE Vouziers

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	1 512 783,17	1 507 623,20	- 5 159,97
Investissement	1 690 787,28	1 452 543,02	- 238 244,26
TOTAL	3 203 570,45	2 960 166,22	- 243 404,23

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	- 299,15	- 5 159,97	- 5 459,12
Investissement	- 81 119,42	- 238 244,26	- 319 363,68
TOTAL	- 81 418,57	- 243 404,23	- 324 822,80

- Budget Piscine

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	1 010 997,08	1 059 896,04	48 898,96
Investissement	491 606,41	2 266 553,86	1 774 947,45
TOTAL	1 502 603,49	3 326 449,90	1 823 846,41

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	- 48 898,96	48 898,96	0
Investissement	-2 472 979,02	1 774 947,45	- 698 031,57
TOTAL	-2 521 877,98	1 823 846,41	- 698 031,57

- Budget Pépinière d'entreprises

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	119 960,40	119 960,40	0
Investissement	161 565,75	146 147,11	-15 418,64
TOTAL	281 526,15	266 107,51	-15 418,64

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	0,01	0	0,01
Investissement	-118 269,33	-15 418,64	-133 687,97
TOTAL	-118 269,32	-15 418,64	-133 687,96

- Budget Général

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	5 069 215,42	5 366 055,31	296 839,89
Investissement	823 697,90	436 928,98	-386 768,92
TOTAL	5 892 913,32	5 802 984,29	-89 929,03

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Excédent capitalisé au 1068	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	7 218 976,01	- 68 673,52	296 839,89	7 447 142,38
Investissement	-68 673,52		-386 768,92	- 455 442,44
TOTAL	7 150 302,49	-68 673,52	-89 929,03	6 991 699,94

- Résultats cumulés 2017

Résultat d'exercice

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017
Fonctionnement	11 379 640,30	11 895 059,32	515 419,02
Investissement	4 371 230,02	5 470 590,79	1 099 360,77
TOTAL	15 750 870,32	17 365 650,11	1 614 779,79

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2016	Excédent capitalisé au 1068	Résultats 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	7 750 060,75	- 68 673,52	515 419,02	8 196 806,25
Investissement	- 2 099 413,54		1 099 360,77	- 1 000 052,77
TOTAL	5 650 647,21	-68 673,52	1 614 779,79	7 196 753,48

Plus aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Président quitte la salle conformément à l'article 2121-14 du CGCT afin qu'il soit procédé aux votes de ces différents comptes. Monsieur BOUILLON J., vice-Président est désigné Président de séance. Il fait procéder aux votes budget par budget ; les résultats sont les suivants :

Compte administratif 2017 Déchets ménagers : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif, à l'unanimité.

Compte administratif 2017 Parc Argonne Découverte : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif avec 96 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Compte administratif 2016 PAE BUZANCY : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif à l'unanimité.

Compte administratif 2017 ZAE VOUZIERS : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif à l'unanimité.

Compte administratif 2017 Piscine communautaire : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif à l'unanimité.

Compte administratif 2017 Bâtiment d'entreprises : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif à l'unanimité.

Compte administratif 2017 Budget général : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif à l'unanimité.

De retour dans la salle, et après avoir pris connaissance des résultats des votes, M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée, les membres des commissions, les vices présidents et l'équipe communautaire.

✓ Affectation des résultats 2017

Budget	Type de compte	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent reporté (2016)
Dép. Ménagers	Fonctionnement	754 462,93 €		
	Investissement	497 130,36 €		
PAC	Fonctionnement	1,25 €		
	Investissement		-3 475,57 €	
PAC Béarny	Fonctionnement	658,80 €		
	Investissement	112 818,10 €		
ZAE Vouziers	Fonctionnement		-5 459,12 €	
	Investissement		-319 363,68 €	
Piscine communautaire	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Investissement		-698 031,57 €	
Bâtiment d'entreprise	Fonctionnement	0,01 €		
	Investissement		-133 687,97 €	
Budget général	Fonctionnement	6 991 699,94 €		-455 442,44
	Investissement		-455 442,44 €	

Les membres du Conseil communautaire DECIDENT d'affecter aux budgets 2018 les résultats de clôture cumulés au 31 décembre 2017, comme ci-dessus présentés, à l'unanimité

- *Vote des taux 2018*

Contexte

M. MAKSUD signale que les taux d'imposition de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise n'ont pas évolué depuis 2011 malgré le contexte national de baisse de la DGF et la mise en place de nouveaux services :

- Le Relais d'Assistantes Maternelles en 2012
- L'aire d'accueil des gens du voyage en 2013

- La pépinière d'entreprises en 2015
- Le programme LEADER en 2015
- La piscine communautaire en 2016
- La prise de compétence urbanisme en 2017 et l'arrêt de l'instruction par l'Etat pour les communes dotées d'une carte communale en 2017

Risque de perte du Fonds de Péréquation Intercommunal

Aujourd'hui, l'effort fiscal agrégé de la 2C2A est de 1,004739 (contre 1,023104 en 2016). Or, l'éligibilité du territoire au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale est conditionnée à un maintien de l'effort fiscal au-dessus de 1 (la moyenne nationale de l'effort fiscal est de 1,114144).

En cas de non hausse de la fiscalité, il y a un risque important pour que l'effort fiscal passe en dessous de 1, ce qui rendrait (avec un lissage sur 3 ans) le territoire inéligible au FPIC.

Ce dernier représente un total de 497 847€ pour le territoire soit 190 765€ pour la 2C2A et 307 109€ pour les communes du territoire.

Projet de territoire

Par ailleurs un projet de territoire ambitieux a été voté avec un objectif majeur de maintien de la population passant par 2 grands axes :

- Le développement économique (y compris via le tourisme et la mise en place du très haut débit)
- Le maintien de la population via les services (mobilités, santé, accessibilité et enfance) et l'amélioration du cadre de vie (habitat, urbanisme, commerces...)

Des projets découlant de ces objectifs ont été validés lors des orientations budgétaires 2018 nécessitant un financement.

Sur 2018 en fonctionnement

- Participation au futur programme d'intérêt général Départemental concernant l'habitat (+ 11 500€ en fonctionnement et + 24 000€ en investissement)
- Financements complémentaires des associations notamment les actions de mobilité et vers les séniors isolés portées par le FJEP (+ 12 000€ dont 10 000€ pour le FJEP)
- Surcoût lié au service urbanisme dont instruction et gestion du PLUI (+32 000€)
- Pérennisation du poste de chargé de développement territorial... aujourd'hui en alternance (+25 000€)
- Fonds de concours à la ville de Vouziers pour permettre le maintien de la saison culturelle du centre culturel des Tourelles (+ 25 000€)

Sur 2018 en investissement

- Mise en place du PLUI (400 000€)
- Mise en place d'un dispositif économique succédant à l'ORAC en lien avec la région (25 000€ en 2018; 50 000€ à partir de 2019)

Et demain ?

- L'étude sur la prise de compétence santé (contrat local de santé en cours d'élaboration) avec une réflexion sur la prise de compétence et son périmètre en Conseil Communautaire courant 2018
- Le projet de voie verte (financement estimé entre 600 000 et 800 000€)
- Le financement du projet régional sur le très haut débit (près d'1 000 000€)

- La nécessité d'étoffer la Maison de services au public en raison de la hausse importante de la fréquentation depuis 3 ans.
- La mise en place de sentiers de randonnée

Aujourd'hui, la Communauté de Communes possède un fonds de roulement relativement important mais qui sera mobilisable dans les années à venir sur le financement de la voie verte, sur le financement du projet de très haut débit ainsi que sur la construction des nouveaux locaux communautaires. Par ailleurs, le maintien d'un fonds de roulement correspondant à 3 ou 4 mois de dépenses de fonctionnement est souhaité.

Les taux actuels de la Communauté de Communes sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 5,94
- Taxe foncière bâtie : 4,28
- Taxe foncière non bâtie : 7,01
- Cotisation Foncière des Entreprises : 20,72

De manière plus globale, des éléments de comparaison entre la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la moyenne des Communautés de Communes (hors Agglo, Métropoles, Communautés Urbaines...) sur le territoire national sont présentés :

	2C2A	Moyenne ComCom
Effort Fiscal	1,004739	1,114144
Potentiel fiscal par habitant	189,75	271,79
Potentiel financier agrégé par habitant	490,35	617,61
CIF	0,383161	0,356669
Revenu moyen par habitant	11 987,40	14 303,97 (France)

Simulation hausse de 0,4 point

Impôt	Base prev 2018	Taux 2017	Taux 2018	Montant taux 2017	Montant taux 2018
TH	13 318 080	5,94	6,34	791 094	844 366
TF bâti	11 962 088	4,28	4,68	511 977	559 826
TF non bâti	4 403 855	7,01	7,41	308 710	326 326
CFE	3 448 452	20,72	21,12	714 499	728 292
Total				2 326 280	2 458 810

Une augmentation de fiscalité de 0,4 point représente donc 132 000€ pour la 2C2A et une hausse de l'effort fiscal estimé à 0,017.

Néanmoins, cela ne signifie pas que l'effort fiscal de la 2C2A serait de 1,0047+0,017 soit 1,0217 en 2018. Le calcul étant actualisé chaque année en fonction de l'évolution des taux moyens sur le territoire français.

La valeur locative moyenne sur le territoire est de 1 792 soit une évolution moyenne pour un ménage du territoire de 7€ (hors abattements notamment en cas d'enfants en charge) pour la taxe d'habitation et de 8€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

M. le Président indique que le fait de ne pas avoir augmenté les taux depuis 2011 fragilise le bloc communal. Le FPIC représente 300 000 € pour les communes et 200 000 € pour l'intercommunalité.

Le débat d'aujourd'hui concerne tout le monde.

La question est posée de savoir si l'augmentation est liée à tous les taux.

Il informe également les élus que 80% de la population sera exonéré de la taxe d'habitation d'ici 3 ans. L'Etat devrait compenser dans les budgets communaux. Le conseil départemental sera également compensé par la CSG mais cela ne suffira pas. Cela induit que la commune va perdre un lien avec ses administrés et qu'elle sera dépendante de l'Etat.

0.4 point est une hausse significative mais la 2C2A doit préserver le FPIC du territoire qui est un principe de solidarité entre collectivités riches et pauvres.

M. MATHIAS indique qu'il s'agit ici d'une vraie occasion d'exprimer une solidarité communes / Intercommunalité et qu'il est favorable à cette hausse de 0.4 point.

Après ces observations, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT l'augmentation des taux de 0.4 point, comme présenté, à 82 voix POUR, 10 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

- *Vote des budgets 2018*

Mme SALEZ présente les budgets 2018

BP 2018: Déchets ménagers

Dépenses de fonctionnement

		BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Charges à caractère général		1 525 350,00	1 309 365,19	1 547 350,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	3 000,00	1 555,82	3 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	11 350,00	8 423,69	13 200,00	
6064	Fournitures administratives	750,00	5,47	750,00	
6066	Carburants	52 000,00	51 659,17	54 200,00	Hausse prix du carburant
6068	Autres matières et fournitures	0,00	10,20	0,00	
611	Sous-traitance générale	1 351 900,00	1 350 161,97	1 380 000,00	Hausse déchets bois + déchets dangereux
61521	Bâtiments publics	0,00	0,00	700,00	réparation sur déchetteries
61528	Autres	7 800,00	7 800,00	0,00	
61551	Matériel roulant	40 000,00	39 822,32	40 000,00	
61556	Autres biens mobiliers	2 000,00	648,21	500,00	
6156	Maintenance	5 050,00	4 669,09	5 200,00	
6168	Autres	4 500,00	4 602,19	7 500,00	Assurances (dont assurance mobilier urbain)
618	Divers	11 500,00	7 022,33	5 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	613,00	1 500,00	Contentieux usagers
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	2 948,46	2 000,00	baisse due à passage "click easy"(fin des impressions de factures)
6251	Voyages et déplacements	800,00	75,84	1 000,00	
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	2 278,58	2 300,00	changement abonnement
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,23	2 000,00	Paiements TIPI
6287	Remboursements de frais	27 000,00	26 496,64	27 000,00	
6358	Autres droits	1 500,00	572,00	1 500,00	
Total Charges de personnel et frais assimilés		390 470,00	358 578,18	390 000,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	1 050,00	1 015,32	1 200,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	7 400,00	6 454,63	7 000,00	
6338	Autres impôts taxes et vers assimilés sur rémunérer	610,00	809,28	700,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	220 750,00	206 515,86	225 700,00	Prorata charges de personnel de Direction
6413	Primes et gratifications	0,00	799,24	900,00	
6414	Indemnités et avantages divers	25 100,00	26 730,88	29 000,00	
6415	Supplément familial	9 900,00	9 714,27	10 500,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	38 250,00	35 843,79	38 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	55 720,00	55 908,06	60 800,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 750,00	1 488,20	1 600,00	
6458	Cotisations aux organismes sociaux	25 850,00	10 542,74	11 500,00	
6475	Médecine du travail pharmacie	1 450,00	1 370,92	1 400,00	
6478	Autres charges sociales diverses	2 640,00	1 584,00	1 700,00	
Total Dépenses imprévues		100 000,00	0,00	100 000,00	
22	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	100 000,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		158 065,00	157 181,08	160 000,00	
6811	Dot aux amort des immo incorporelles & corporelles	158 065,00	157 181,08	160 000,00	
Total Autres charges de gestion courante		31 010,00	3 619,33	22 010,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	514,03	2 000,00	
6542	Créances éteintes	30 000,00	8 105,30	20 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total Charges financières		9 090,03	9 090,03	8 158,18	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 940,39	9 940,39	9 051,36	
661121	ICNE de l'exercice N	8 678,22	8 678,22	7 795,01	
661122	ICNE de l'exercice N-1	-9 528,58	-9 528,58	-8 678,22	
Total Charges exceptionnelles		544 484,12	6 264,43	583 944,75	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	6 264,43	10 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	534 484,12	0,00	583 944,75	
Total Dotations aux amortissements, dépréc. & provision		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	40 000,00	40 000,00	40 000,00	
Total		2 798 469,15	2 089 095,20	2 861 472,93	

En dépenses d'investissement, il faut noter l'achat de 2 camions bennes pour 400 000€ : la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 19 mars dernier a opté pour une offre à 365 000€.

Le Conseil communautaire ADOPTE le budget primitif 2018 du budget Déchets ménagers, à l'unanimité.

BP 2018 : Parc d'Argonne Découverte

Dépenses de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Déficit de fonctionnement reporté	301 398,11	0,00	0,00	
2 Déficit de fonctionnement reporté	301 398,11	0,00		
Total Charges à caractère général	272 750,00	254 816,07	284 500,00	
60611 Eau et assainissement	1 000,00	772,91	600,00	
60612 Energie - Electricité	28 800,00	30 208,00	30 000,00	
60622 Carburants	500,00	598,38	1 000,00	véhicule de service en 2018
60623 Alimentations	42 000,00	43 625,89	43 000,00	
60628 Autres fournitures non stockées	37 000,00	37 604,40	39 000,00	
60631 Fournitures d'entretien	4 000,00	3 747,78	3 800,00	
60632 Fournitures de petit équipement	11 500,00	17 073,52	28 000,00	dont travaux en régie 18600€ volières, parc à cochons et à chèvres
60636 Vêtements de travail	1 200,00	1 455,10	800,00	
6084 Fournitures administratives	1 000,00	905,20	2 500,00	Dont cartouches pour imprimante
6068 Autres matières et fournitures	17 000,00	15 388,42	17 000,00	
61521 Terrains	6 000,00	0,00	6 000,00	
615221 Bâtements publics	5 500,00	2 252,39	5 000,00	
61551 Matériel roulant	500,00	235,97	350,00	
61558 Autres biens mobiliers	4 000,00	2 582,40	2 500,00	
6156 Maintenance	15 000,00	8 725,75	15 000,00	dont la maintenance hamac
6168 Autres	3 200,00	2 423,74	5 000,00	
6184 Versements à des organismes de formation	2 400,00	4 634,76	2 500,00	Formations du personnel
6188 Autres frais divers	14 800,00	13 046,49	13 000,00	événements + travail partagé
6226 Honoraires	2 500,00	1 615,95	2 000,00	
6231 Annonces et insertions	35 000,00	33 451,31	35 000,00	
6236 Catalogues et imprimés	3 400,00	3 288,64	3 400,00	
6237 Publications	260,00	277,00	280,00	
6248 Divers	200,00	105,10	140,00	
6251 Voyages et déplacements	4 000,00	5 027,60	2 000,00	véhicule de service en 2018
6261 Frais d'affranchissement	0,00	28,00	0,00	
6262 Frais de télécommunications	7 550,00	5 166,74	5 500,00	
627 Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 338,51	1 200,00	
6261 Concours divers (cotsations...)	500,00	471,90	480,00	
6283 Frais de nettoyage des locaux	12 800,00	12 953,44	13 000,00	
6284 Redevances pour services rendus	1 800,00	1 143,00	1 300,00	
62871 A la collectivité de rattachement	5 000,00	2 400,00	3 000,00	mise à dispo services techniques mutualisés
63512 Taxes foncières	3 200,00	3 632,00	3 700,00	
6353 Impôts indirects	140,00	148,00	150,00	
Total Charges de personnel et frais assimilés	384 800,00	367 395,97	405 000,00	
6332 Cotsations versées au FNAL	1 030,00	1 252,81	1 400,00	
6336 Cotsations au centre national et CNFPT	6 510,00	7 179,25	7 900,00	
6338 Autres impôts taxes divers assimilés sur rémunér.	570,00	751,94	830,00	
64111 Rémunération principale	39 850,00	22 748,25	25 100,00	
64112 NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	790,00	3 741,18	4 150,00	
64118 Autres indemnités	1 800,00	2 241,16	2 450,00	
64131 Rémunération	171 240,00	160 606,81	177 000,00	Passage d'un contrat aidé à un un contrat classique
64138 Autres indemnités	23 580,00	25 246,08	27 850,00	
64162 Emplois d'avenir	38 150,00	38 493,16	42 400,00	
64168 Autres emplois d'insertion	0,00	3 473,88	3 850,00	
6451 Cotsations à l'URSSAF	81 750,00	59 714,62	65 850,00	
6453 Cotsations aux caisses de retraite	13 720,00	16 971,53	18 700,00	
6454 Cotsations aux ASSEDIC	11 670,00	13 242,98	14 800,00	
6455 Cotsations pour assurance du personnel	8 450,00	7 480,04	8 200,00	
6458 Cotsations aux organismes sociaux	1 750,00	1 873,02	2 050,00	
6475 Médecine du travail, pharmacie	1 460,00	1 356,39	1 500,00	
6478 Autres charges sociales diverses	2 500,00	1 022,88	1 170,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	363 300,00	363 238,90	401 000,00	
6811 Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles	363 300,00	363 238,90	401 000,00	amortissement de la licence et des travaux transférés au 21
Total Autres charges de gestion courante	500,00	0,82	500,00	
6542 Créances éteintes	500,00	0,00	500,00	
658 Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,82	0,00	
Total Charges financières	19 800,92	19 800,93	16 619,02	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	21 010,48	21 010,48	17 880,82	
661121 ICNE de l'exercice N	10 588,61	10 588,61	9 346,81	
661122 ICNE de l'exercice N-1	-11 798,16	-11 798,16	-10 588,61	
Total Charges exceptionnelles	3 500,00	3 500,00	2 000,00	
6713 Secours et dots	0,00	171,78	0,00	
6718 Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	2 500,00	3 270,72	1 000,00	
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	57,50	1 000,00	
Total	1 346 049,04	1 006 752,89	1 109 619,02	

Recettes de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Exédent de fonctionnement reporté	1 500,00	5 342,51	1,25	
2 Exédent de fonctionnement reporté			1,25	
Total Atténuations de charges	1 500,00	5 342,51	1 500,00	
6418 Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	0,00	1 000,00	
6459 Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	500,00	5 342,51	500,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 100,00	150 082,23	177 600,00	
722 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	18 600,00	Travaux en régie
777 Quota-part des subv d'inv transf au cpte de résul.	150 100,00	150 082,23	159 000,00	
Total Produits des services, domaine et ventes diverses	512 800,00	532 046,47	532 400,00	
7052 Redevances & droits des serv. à caractère culturel	511 300,00	531 394,17	531 000,00	
7082 Commissions	1 500,00	655,30	1 400,00	
Total Dotations, subventions et participations	31 200,00	34 739,88	19 310,00	
744 FCTVA	0,00	819,00	10,00	
74712 Emplois d'avenir	26 400,00	26 644,80	16 800,00	Passage d'un contrat aidé à un contrat classique
74718 Autres	4 800,00	1 928,56	2 500,00	
7472 Régions	0,00	5 347,50	0,00	
Total Autres produits de gestion courante	649 939,04	587 787,72	378 307,77	
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe	649 939,04	587 698,94	378 307,77	
758 Produits divers de gestion courante	10,00	88,78	0,00	
Total Produits exceptionnels	500,00	150,24	500,00	
7718 Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	29,19	0,00	
773 Mandats annulés ou atteints échéance quadriennale	500,00	121,05	500,00	
Total	1 346 049,04	1 310 152,05	1 108 619,02	

Dépenses d'investissement

	BP 2017	CA 2017	RAR	Propositions nouvelles	BP 2018	Commentaires
Total Déficit d'investissement reporté	519,92	0,00	0,00	3 475,57	3 475,57	
1 Déficit d'investissement reporté	519,92	0,00		3 475,57	3 475,57	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 100,00	150 082,23	0,00	177 600,00	177 600,00	
13912 Régions	21 516,57	21 516,57		21 516,57	21 516,57	
13913 Départements	20 915,10	20 915,10		20 915,10	20 915,10	
13917 Budget communautaire et fonds structurels	57 152,15	57 152,15		57 152,15	57 152,15	
13931 Dotation d'équipement des territoires ruraux	50 516,18	50 498,41		59 416,18	59 416,18	
2138 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		18 600,00	18 600,00	travaux en régie
Total Emprunts et dettes assimilés	94 193,16	94 193,16	0,00	95 272,82	95 272,82	
1541 Emprunts en euros	94 193,16	94 193,16		95 272,82	95 272,82	
Total Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
2033 Frais d'insertion	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	
2051 Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
Total Immobilisations corporelles	116 395,26	32 418,90	41 891,23	83 000,00	124 891,23	
2138 Autres constructions	50 000,00	2 158,63	39 229,29	40 000,00	79 229,29	elec+travaux d'accessibilité+accès parking+ barrière aire spectacle
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	132,73	2 661,94	3 000,00	5 661,94	
2184 Mobilier	10 000,00	5 260,00		7 000,00	7 000,00	meuble terrasse
2185 Cheptel	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	
2185 Autres immobilisations corporelles	50 395,26	24 867,44		32 000,00	32 000,00	signalétique+mat resto+lunettes+mat divers
Total Immobilisations en cours	236 492,36	159 746,36	2 626,60	376 000,00	372 626,60	
2313 Constructions	236 492,36	159 746,36	2 626,60	376 000,00	372 626,60	Bâtiment accueil +enclos ferme+enclos loups
Total	596 031,34	436 474,50	44 511,23	731 248,39	778 859,62	

Recettes d'investissement

	BP 2017	CA 2017	RAR	Propositions nouvelles	BP 2018	Commentaires
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	363 300,00	363 235,99	0,00	401 000,00	401 000,00	
28051 Concessions licences	326 500,00	327 190,76		7 622,50	7 622,50	
28138 Autres constructions	326 500,00	327 190,76		361 927,06	361 927,06	amortissement de la licence et des travaux transférés au 21
28152 Installations de voirie	1 050,00	1 019,46		1 019,46	1 019,46	
28183 Matériel de bureau et Matériel informatique				132,73	132,73	
28184 Mobilier	1 750,00	1 704,27		2 121,42	2 121,42	
28185 Autres immobilisations corporelles	34 000,00	33 324,41		26 176,83	26 176,83	
Total Dotations, fonds divers et réserves	58 000,00	26 778,00	0,00	77 000,00	77 000,00	
10222 FCTVA	58 000,00	26 778,00		77 000,00	77 000,00	
Total Subventions d'investissement reçues	122 400,00	41 502,00	35 000,00	218 000,00	253 000,00	
1312 Régions	21 400,00	0,00		65 000,00	65 000,00	loups+plancher+bâtiment accueil+enclos ferme
1313 Département				88 500,00	88 500,00	loups+plancher+bâtiment accueil+enclos ferme
1318 Autres	24 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00	
1331 Dotation d'équipement des territoires ruraux	77 000,00	41 502,00	24 000,00	64 500,00	88 500,00	
Total Emprunts et dettes assimilés	35 331,34	0,00	0,00	44 859,62	44 859,62	
169751 GFP de rattachement	35 331,34	0,00		44 859,62	44 859,62	
Total	599 031,34	433 516,90	35 000,00	740 959,62	775 859,62	

Concernant les recettes de fonctionnement, M. MATHIAS souhaite savoir à quoi correspond le compte 7552 « prise en charge du déficit du budget annexe » ; Il lui est répondu qu'il s'agit ici du versement fait du budget principal vers le budget annexe. Le montant 2017 correspondait à 2 années car une régularisation a été effectuée.

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif 2018 du budget Parc Argonne Découverte avec 96 voix POUR et 2 CONTRE.

BP 2018 : Parc D'Activités Economiques Buzancy
Dépenses de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Charges à caractère général	5 100,00	2 589,50	5 100,00	
8045 Achats d'études, prest. serv. (terrains à aménager)	2 000,00	658,50	2 000,00	
63512 Taxes foncières	3 100,00	1 931,00	3 100,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	566 246,84	566 246,84	360 388,54	
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	566 246,84	566 246,84	360 388,54	stock initial
Total Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
658 Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total	571 356,84	568 836,34	365 498,54	

Recettes de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Excédent de fonctionnement reporté	206 518,80	0,00	658,80	
2 Excédent de fonctionnement reporté	206 518,80	0,00	658,80	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 730,04	360 388,54	342 388,54	
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	361 730,04	360 388,54	342 388,54	Stock final
Total Autres produits de gestion courante	3 110,00	2 589,80	22 451,20	
7015 Vente de terrains aménagés			20 000,00	
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe	3 100,00	2 589,50	2 441,20	
758 Produits divers de gestion courante	10,00	0,30	10,00	
Total	571 356,84	362 978,34	365 498,54	

Dépenses d'investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 730,04	360 388,54	342 388,54	
3555 Terrains aménagés	361 730,04	360 388,54	342 388,54	
Total Emprunts et dettes assimilés	346 809,40	233 332,80	322 267,20	
10873 Départements	346 809,40	233 332,80	322 267,20	remboursement convention Conseil Départemental
Total	708 539,44	593 721,34	664 655,74	

Recettes d'investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Excédent d'investissement reporté	140 292,80	0,00	112 818,10	
f Excédent d'investissement reporté	140 292,80	0,00	112 818,10	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	566 246,84	566 246,84	360 388,54	
3555 Terrains aménagés	566 246,84	566 246,84	360 388,54	
Total Emprunts et dettes assimilés	2 000,00	0,00	191 449,10	
168751 GFP de rattachement	2 000,00	0,00	191 449,10	
Total	708 539,44	566 246,84	664 655,74	

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif 2018 du budget PAE BUZANCY, à l'unanimité.

BP 2018 : ZAE Vouziers
Dépenses de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Déficit de fonctionnement reporté	299,15	0,00	5 459,12	
2 Déficit de fonctionnement reporté	299,15	0,00	5 459,12	
Total Charges à caractère général	85 400,00	11 310,55	12 900,00	
6045 Achats d'études prest.serv.(terrains à aménager)	900,00	873,97	900,00	
608 Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	74 000,00	0,00	0,00	
63512 Taxes foncières	10 500,00	10 436,58	12 000,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 452 543,02	1 452 543,02	1 474 864,82	
7133 Variation des en-cours de production de biens	1 452 543,02	1 452 543,02	1 474 864,82	Stock initial
Total Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	25 618,24	21 447,83	0,00	
608 Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	25 618,24	21 447,83	0,00	
Total Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
658 Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total Charges financières	27 481,77	27 481,77	21 278,63	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	25 618,24	25 618,24	21 608,53	
661121 ICNE de l'exercice N	1 863,53	1 863,53	1 533,63	
661122 ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00	-1 863,53	
Total	1 591 352,18	1 512 783,17	1 514 512,57	

Recettes de fonctionnements

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 553 061,26	1 474 864,82	1 497 373,35	
7133 Variation des en-cours de production de biens	1 553 061,26	1 474 864,82	1 497 373,35	Stock final
Total Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	25 618,24	21 447,83	0,00	
796 Transferts de charges financières	25 618,24	21 447,83	0,00	
Total Autres produits de gestion courante	12 672,68	11 310,55	17 139,22	
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe	12 662,68	11 310,55	17 129,22	dont taxe foncière 12000 €
758 Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total	1 591 352,18	1 507 623,20	1 514 512,57	

Dépenses d'investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Déficit d'investissement reporté	81 119,42	0,00	319 363,68	
1 Déficit d'investissement reporté	81 119,42	0,00	319 363,68	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 553 061,26	1 474 864,82	1 497 373,35	
3351 Terrains	160 106,88	160 106,88	160 106,88	
3354 Etudes et prestations de services	26 406,72	26 380,69	48 889,22	
3355 Travaux	965 501,50	965 501,50	965 501,50	
33581 Frais accessoires	264 550,71	190 550,71	190 550,71	
33586 Frais financiers	136 495,45	132 325,04	132 325,04	
Total Emprunts et dettes assimilés	215 924,72	215 922,40	120 449,68	
1641 Emprunts en euros	116 439,97	116 439,96	120 449,68	
16873 Départements	99 484,75	99 482,50	0,00	pas de vente en 2017
Total	1 850 105,40	1 690 787,28	1 937 186,71	

Recettes d'investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 452 543,02	1 452 543,02	1 474 864,82	
3351 Terrains	160 106,88	160 106,88	160 106,88	
3354 Etudes et prestations de services	25 506,72	25 506,72	26 380,69	
3355 Travaux	965 501,50	965 501,50	965 501,50	
33581 Frais accessoires	190 550,71	190 550,71	190 550,71	
33586 Frais financiers	110 877,21	110 877,21	132 325,04	
Total Emprunts et dettes assimilés	397 562,38	0,00	462 321,89	
168751 GFP de rattachement	397 562,38	0,00	462 321,89	
Total	1 850 105,40	1 452 543,02	1 937 186,71	

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif 2018 du budget ZAE VOUZIERS, à l'unanimité.

BP2018 : Piscine

Dépenses de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Déficit de fonctionnement reporté	48 898,96	0,00	0,00	
2 Déficit de fonctionnement reporté	48 898,96	0,00	0,00	
Total Charges à caractère général	26 500,00	0,00	60 900,00	
80632 Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00	2 000,00	
815221 Bâtiments publics	2 000,00	0,00	2 000,00	
8168 Autres	0,00	0,00	2 000,00	Assurances dommages aux biens
8162 Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	47 500,00	solde assurance dommages ouvrages
8226 Honoraires	0,00	0,00	7 400,00	Honoraires litiges
8284 Redevances pour services rendus	22 500,00	0,00	0,00	pas de taxe archéologique
Total Virement à la section d'investissement	1 061 592,56	0,00	424 656,69	
23 Virement à la section d'investissement	1 061 592,56	0,00	424 656,69	Autofinancement
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 700,00	351 800,68	366 000,00	
8811 Dot aux amort des immo incorporelles & corporelles	351 700,00	351 800,68	366 000,00	
Total Autres charges de gestion courante	10,00	0,88	10,00	
858 Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,88	10,00	
Total Charges financières	78 503,99	74 294,42	75 946,30	
86111 Intérêts réglés à l'échéance	69 772,81	69 772,81	71 491,56	
86112 Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	400,00		
861121 ICNE de l'exercice N	7 431,18	2 831,61	9 185,33	
861122 ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00	-3 730,61	
8688 Autres	1 300,00	1 290,00	0,00	
Total Charges exceptionnelles	590 000,00	585 101,12	590 000,00	
8743 Subv de fonctionnement (vars par le groupement)	590 000,00	585 101,12	590 000,00	subvention déléguée
Total	2 187 208,51	1 010 997,08	1 518 512,99	

Recettes de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 000,00	128 150,00	146 000,00	
777 Quote-part des subv d'inv transf au cpte de résul	129 000,00	128 150,00	146 000,00	Amortissements des subventions
Total Produits des services, domaine et ventes diverses	202 000,00	200 040,18	200 000,00	
70323 Redevance d'occupation du dom public communal	202 000,00	200 040,18	200 000,00	redevance déléguée
Total Autres produits de gestion courante	1 826 205,51	814 792,46	1 172 512,99	
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe	1 826 195,51	814 792,46	1 172 502,99	dont autofinancement 424 656,69€
758 Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total Produits exceptionnels	0,00	116 913,40	0,00	
7711 Débits et pénalités perçues	0,00	93 639,40	0,00	
774 Subventions exceptionnelles	0,00	23 274,00	0,00	excédent Argona
Total	2 187 208,51	1 059 896,04	1 518 512,99	

Dépenses d'investissement

	BP 2017	CA 2017	RAR	Propositions nouvelles	BP 2018	Commentaires
Total Déficit d'investissement reporté	2 472 979,02	0,00	0,00	698 031,57	698 031,57	
1 Déficit d'investissement reporté	2 472 979,02	0,00	0,00	698 031,57	698 031,57	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 000,00	128 150,00	0,00	146 000,00	146 000,00	
13912 Régions	93 250,00	92 400,00		110 250,00	110 250,00	Amortissements des subventions
13913 Départements	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	Amortissements des subventions
13918 Autres	8 250,00	8 250,00		8 250,00	8 250,00	Amortissements des subventions
13931 Dotation d'équipement des territoires ruraux	17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00	Amortissements des subventions
Total Opérations patrimoniales	13 425,18	13 425,18	0,00	20 000,00	20 000,00	
21318 Autres bâtiments publics	13 425,18	13 425,18		20 000,00	20 000,00	Solde travaux
Total Emprunts et dettes assimilées	74 456,43	74 456,43	0,00	271 983,37	271 983,37	
1641 Emprunts en euros	74 456,43	74 456,43		271 983,37	271 983,37	
Total Immobilisations en cours	748 385,11	275 574,80	49 641,75	5 000,00	54 641,75	
2313 Constructions	748 385,11	275 574,80	49 641,75	5 000,00	54 641,75	solde travaux nouveaux
Total	3 438 245,74	491 606,41	49 641,75	1 141 014,94	1 190 656,69	

Recettes d'investissement

	BP 2017	CA 2017	RAR	Propositions nouvelles	BP 2018	Commentaires
Total Virement de la section de fonctionnement	1 061 592,56	0,00	0,00	424 656,69	424 656,69	
21 Virement de la section de fonctionnement	1 061 592,56	0,00	0,00	424 656,69	424 656,69	Autofinancement
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 700,00	351 800,68	0,00	366 000,00	366 000,00	
28031 Frais d'études	9 364,55	9 364,55		0,00		
281318 Autres bâtiments publics	342 335,45	342 236,13		366 000,00	366 000,00	Amortissements
Total Opérations patrimoniales	13 425,18	13 425,18	0,00	0,00	0,00	
2031 Frais d'études	12 133,50	12 133,50		0,00		
2033 Frais d'insertion	1 291,68	1 291,68		0,00		
Total Subventions d'investissement reçues	411 528,00	351 528,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00	
1312 Régions	211 528,00	351 528,00				
1313 Départements	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00	Subvention du Département
Total Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00	1 550 000,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros	1 600 000,00	1 550 000,00				
Total	3 438 245,74	2 266 953,86	200 000,00	990 656,69	1 190 656,69	

M. MATHIAS demande à quoi correspond le compte 7552 ; M. MAKSUD explique qu'il s'agit du versement du budget principal correspondant à la fois au déficit annuel de l'équipement et à la passation de l'autofinancement effectivement utilisé pour le financement de la construction du centre aquatique.

Le Conseil communautaire ADOPTE le budget primitif 2018 de la piscine communautaire à l'unanimité.

BP 2018 : Batiment d'entreprises

Dépenses de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Charges à caractère général	15 300,00	9 212,01	15 090,00	
60612 Energie - Electricité	2 000,00	1 477,96	2 000,00	
60632 Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	290,00	Panneaux
615221 Bâtiments publics	1 500,00	612,68	1 500,00	Entretien bâtiment
615228 Autres bâtiments	0,00	307,00	0,00	
6168 Autres	1 700,00	1 672,43	1 000,00	Assurances
6231 Annonces et insertions	5 000,00	0,00	5 000,00	
6262 Frais de télécommunications	600,00	559,58	600,00	Internet
63512 Taxes foncières	4 500,00	4 582,42	4 700,00	Taxe foncière
Total Virement à la section d'investissement	132 200,00	0,00	147 384,65	
23 Virement à la section d'investissement	132 200,00	0,00	147 384,65	Autofinancement
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 727,87	91 678,30	84 000,00	
678 Autres charges exceptionnelles	10 161,89	10 161,89	0,00	
6811 Dot. aux amort. des immo incorporelles & corporelles	81 565,98	81 516,41	84 000,00	Amortissements
Total Autres charges de gestion courante	10,00	0,02	10,00	
658 Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,02	10,00	
Total Charges financières	19 070,07	19 070,07	17 343,41	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	19 209,17	19 209,17	17 482,50	Intérêts d'emprunts
661121 ICNE de l'exercice N	1 460,47	1 460,47	1 321,38	
661122 ICNE de l'exercice N-1	-1 599,57	-1 599,57	-1 460,47	
Total	258 307,94	119 960,40	263 828,06	

Recettes de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Excédent de fonctionnement reporté	0,01	0,00	0,01	
2 Excédent de fonctionnement reporté	0,01	0,00	0,01	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 127,87	40 970,05	30 500,00	
777 Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résul.	41 661,89	40 504,07	30 500,00	Amortissement de subventions
7811 Rep. sur amort. des immo incorporelles & corporelles	465,98	465,98	0,00	
Total Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00	3 257,56	3 500,00	
7068 Autres prod. d'activ. annexes (abon. & vente ouvrages)	5 000,00	3 257,56	3 500,00	production photovoltaïque
Total Autres produits de gestion courante	205 304,06	71 407,19	229 828,05	
752 Revenus des immeubles	25 000,00	22 506,16	25 000,00	Loyers perçus
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe	180 294,06	48 901,03	204 818,05	autofinancement + déficit 2018
758 Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total Produits exceptionnels	5 876,00	4 325,60	0,00	
7718 Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	5 876,00	4 325,60	0,00	
Total	258 307,94	119 960,40	263 828,06	

Dépenses d'investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Déficit d'investissement reporté	118 269,33	0,00	133 687,97	
1 Déficit d'investissement reporté	118 269,33	0,00	133 687,97	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 661,89	40 504,07	39 300,00	
13911 Etat et établissements nationaux	5 500,00	5 382,48	5 382,48	Amortissements des subventions
13917 Budget communautaire et fonds structurels	29 161,89	28 369,00	18 364,93	Amortissements des subventions
13931 Dotation d'équipement des territoires ruraux	7 000,00	6 752,59	6 752,59	Amortissements des subventions
Total Opérations patrimoniales	267 986,32	54 934,79	0,00	
1311 Etat et établissements nationaux	101 288,88	0,00	0,00	
1331 Dotation d'équipement des territoires ruraux	70 737,24	0,00	0,00	
21318 Autres bâtiments publics	95 494,22	54 468,81	0,00	
28171 Terrains	465,98	465,98	0,00	
Total Emprunts et dettes assimilés	61 896,68	60 431,89	61 896,68	
1641 Emprunts en euros	46 666,68	46 666,68	46 666,68	
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	550,92	2 000,00	
16873 Départements	13 230,00	13 214,29	13 230,00	subvention remboursable (Département)
Total immobilisations corporelles	8 200,00	5 695,00	5 300,00	
21318 Autres bâtiments publics	8 200,00	5 695,00	5 300,00	dont solde maîtrise d'oeuvre
Total	498 014,22	161 565,76	231 384,65	

Le Conseil communautaire ADOPTE le budget primitif 2018 de la pépinière d'entreprises, à l'unanimité.

BP 2018 : Budget Principal
Dépenses de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Charges à caractère général	832 890,00	483 140,20	878 783,00	
60611 Eau et assainissement	4 700,00	2 470,51	5 000,00	
60612 Energie - Electricité	16 000,00	12 840,21	21 000,00	Electricité, gaz
60621 Combustibles	7 800,00	6 414,04	-	transfert au 60612
60622 Carburants	4 450,00	5 582,97	6 450,00	
60623 Alimentaires	2 200,00	500,97	2 500,00	
60626 Autres fournitures non stockées	-	372,53	1 950,00	Bonbonnes d'eau et 20 ans 2C2A
60631 Fournitures d'entretien	1 200,00	910,77	1 500,00	
60632 Fournitures de petit équipement	7 350,00	7 656,66	11 430,00	Dont service technique mutualisé, logement et RAM
60636 Véhicules de travail	3 600,00	3 516,19	3 800,00	
6064 Fournitures administratives	7 900,00	7 957,92	9 200,00	
6135 Locations mobilières	4 800,00	4 686,72	6 900,00	Location téléphonie + 20 ans
615201 Bâtimens publics	6 100,00	3 187,19	6 000,00	
615208 Autres bâtiments	24 500,00	13 201,14	18 000,00	travaux logements communautaires
61531 Matériel roulant	3 250,00	2 026,62	3 500,00	Entretien des véhicules
61558 Autres biens mobiliers	1 000,00	4 445,30	4 900,00	Entretien chaudières et VMC logements
6156 Maintenance	26 500,00	23 014,36	30 000,00	Maintenance informatique, logiciels, logements
6166 Autres	7 500,00	9 963,43	12 000,00	Assurances (intégration AMI)
617 Etudes et recherches	203 000,00	86 698,08	63 921,00	30000 étude compétence scolaire + solde Natura 2000
6182 Documentation générale et technique	8 150,00	7 992,26	9 000,00	Dont documentation juridique
6184 Versements à des organismes de formation	16 720,00	8 680,34	18 000,00	Dont LEADER et Natura 2000
6188 Autres frais divers	43 300,00	15 546,51	24 300,00	Dont distribution Travail partagé + 20 ans
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 200,00	1 937,92	2 300,00	
6226 Honoraires	8 100,00	7 249,29	9 000,00	Assistance juridique
6227 Frais d'actes et de contentieux	5 700,00	3 303,21	5 000,00	
6228 Divers	14 250,00	6 568,72	8 000,00	Animations Natura 2000+lire aussi
6231 Avances et restitutions	14 600,00	10 877,02	11 100,00	
6232 Fêtes et cérémonies	850,00	330,44	35 000,00	20 ans 2c2a
6233 Fêtes et exposition	4 500,00	1 395,00	1 000,00	
6236 Catalogues et imprimés	19 900,00	14 290,47	24 500,00	Frais d'impression + 20 ans
6237 Publications	2 700,00	-	3 000,00	
6246 Transports divers	-	-	1 600,00	20 ans 2c2a
6251 Voyages et déplacements	10 480,00	7 224,15	10 000,00	Frais de déplacement
6261 Frais d'affranchissement	25 000,00	24 690,31	26 100,00	
6262 Frais de télécommunications	17 500,00	20 612,78	22 000,00	Mise en place liaison Ballay+ pad
6281 Concours divers (colloques, ...)	55 000,00	52 521,93	53 000,00	
6283 Frais de nettoyage des locaux	3 400,00	3 475,88	4 500,00	
6284 Radevanes pour services rendus	36 000,00	40 803,90	50 000,00	redevance scolaires+OM
6287 A d'autres organismes	6 000,00	7 012,67	30 000,00	Mise à disposition locaux SSE, Vouziers+ coordinateur vie associative
62912 Taxes foncières	6 700,00	22 181,79	23 300,00	dont bâtiment AMI
Total Charges de personnel et frais assimilés	970 560,00	974 718,84	970 900,00	
6218 Autres personnel extérieur	15 100,00	15 070,99	16 700,00	
6332 Cotisations versées au FNAL	2 850,00	2 713,90	3 100,00	
6336 Cotisations au centre national et CNFPT	17 100,00	18 072,72	20 050,00	
6338 Autres impôts taxes/versés assimilés sur rémunérer	5 700,00	5 496,59	6 100,00	
64111 Rémunération principale	237 670,00	262 194,13	290 000,00	
64112 NBI/ajup/fein de traie + indemnité de résidence	9 200,00	9 568,67	10 650,00	
64118 Autres indemnités	50 130,00	26 267,18	29 500,00	
64131 Rémunération	301 950,00	279 280,86	310 000,00	
64160 Emploi d'avants	20 510,00	1 636,75	1 900,00	
64166 Autres emplois d'entretien	-	4 105,46	4 600,00	
6417 Rémunérations des agents	-	4 796,16	5 400,00	
6411 Cotisations à l'URSSAF	121 910,00	113 674,95	125 250,00	
6453 Cotisations aux caisses de retraite	121 910,00	85 218,59	95 000,00	
6454 Cotisations aux ASSE DPC	18 230,00	14 452,80	16 100,00	
6455 Cotisations pour assurance du personnel	33 050,00	19 421,55	21 550,00	
6458 Cotisations aux organismes sociaux	5 150,00	5 438,77	6 100,00	
6473 Médecine du travail, pharmacie	4 600,00	4 667,58	5 200,00	
6478 Autres charges sociales diverses	5 500,00	2 640,89	2 800,00	
Total Attributions de produits	1 731 076,00	1 718 733,64	1 327 000,00	
70911 Attributions de compensation	1 494 076,00	1 483 187,20	1 000 000,00	Attributions versées aux Communes
736221 FNAR	212 000,00	211 795,00	212 000,00	
7388 Reversements, restitutions et prélèvements divers	25 000,00	21 751,45	25 000,00	Reversement taxes de séjour à l'OT
Total Dépenses imprévues	100 000,00	-	160 000,00	
22 Dépenses imprévues	100 000,00	-	150 000,00	
Total Virement à la section d'investissement	1 154 155,65	-	1 918 433,99	
23 Virement à la section d'investissement	1 154 155,65	-	1 918 433,99	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 018,00	540 268,11	315 270,00	
675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	72 008,50	-	
6781 Diff. sur réalisations positives transf. en sy.	-	491,50	-	
6811 Diff. sur amort des imm. immobilisées à cession	269 018,00	267 759,11	315 270,00	
Total Autres charges de gestion courante	3 095 141,29	1 636 866,84	2 900 788,23	
6521 Déficit des budgets annexes à caract. administratif	2 672 191,29	1 265 292,48	1 775 199,23	
6531 Indemnités	76 500,00	75 687,11	76 500,00	
6532 Frais de mission	5 500,00	6 588,13	7 000,00	
6533 Cotisations de retraite - part patronale	4 600,00	4 394,33	4 600,00	
6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 300,00	13 082,59	12 300,00	
6535 Formation	18 400,00	-	18 400,00	
6541 Créances admissibles en non-valeur	4 500,00	2 045,51	4 500,00	
6542 Créances éteintes	1 000,00	-	5 800,00	
6553 Service d'incendie	-	-	683 250,00	
65723 Dépôts	2 140,00	1 022,00	-	
657341 Communes membres du GFP	2 000,00	1 989,21	26 400,00	Fonds de concours Bazancy+ fonds de concours Tourelles
657355 Autres groupements	10 000,00	-	10 000,00	SCDT
65738 Autres organismes	148 000,00	127 612,31	126 000,00	Baisse subvention OTC +subvention URCA
6574 Subv. fond aux asso. d'autres pers. de droit privé	138 000,00	137 843,17	150 840,00	subventions asso +argonne PNR+ATVA+ Chambre Agri
888 Charges diverses de la gestion courante	10,00	-	-	

Total Charges financières	27 869,40	27 869,40	23 324,17
68111 Intérêts réglés à l'échéance	32 130,78	32 130,78	26 972,75
691121 ICNE de l'exercice N	23 719,47	23 719,47	20 070,89
691122 ICNE de l'exercice N-1	27 890,85	27 890,85	23 719,47
Total Charges exceptionnelles	4 468 530,15	21 847,84	4 364 655,65
0713 Secours et dons	10 000,00	10 726,47	11 000,00
6718 Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	4 000,00	1 327,20	-
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	9 794,01	2 000,00
678 Autres charges exceptionnelles	4 468 530,15	-	4 371 685,65
Total Dotations provisions semi-budgétaires	80 000,00	-	80 000,00
6815 Dot aux prov. pour risques & charges de fonct.	50 000,00	-	50 000,00
Total	12 518 337,49	8 069 215,42	12 528 284,04

Recettes de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Commentaires
Total Excédent de fonctionnement reporté	7 150 302,49	-	6 991 699,94	
2 Excédent de fonctionnement reporté	7 150 302,49	-	6 991 699,94	
Total Atténuations de charges	87 000,00	84 112,85	40 000,00	
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	17 000,00	20 575,57	10 000,00	
6459 Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	50 000,00	63 607,28	30 000,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 020,00	50 019,86	75 760,00	
777 Quote-part des sub. d'inv. transf. au cpt de réser.	50 020,00	50 019,86	75 760,00	
Reprise sur amortissements et Provisions	-	-	2 158,38	
7811 Reprise sur amortissements	-	-	2 158,38	
Total Produits des services, domaines et ventes diverses	37 400,00	19 077,91	20 620,00	
70321 Droits stationnement/location sur la voirie publique	3 000,00	951,11	480,00	AGDV
70845 aux communes membres du GFP	1 000,00	-	-	
70848 aux autres organismes	15 900,00	-	10 000,00	Entente intercommunautaire développement touristique
70872 par les budgets annexés et les régies municipales	5 000,00	2 400,00	3 000,00	Services mutualisés Pad
70878 par d'autres redevables	12 500,00	15 160,58	6 320,00	
7088 Autres produits actifs aménagements/ventes ouvrages	-	566,22	820,00	
Total Impôts et taxes	3 696 774,00	3 717 022,48	3 737 000,00	
73111 Taxes foncières et d'habitation	3 373 000,00	3 501 045,00	3 390 000,00	
73211 Attribution de compensation	3 500,00	3 461,03	135 000,00	
73223 Fidej. de pérensation des res. com et intercom	195 274,00	190 765,00	190 000,00	
7362 Taxes de séjour	25 000,00	21 751,45	22 000,00	
Total Dotations, subventions et participations	1 453 521,90	1 247 022,18	1 401 016,72	
74134 Dotation d'intercommunalité	447 160,00	447 159,00	433 000,00	
74126 Dotation de compensation des group. de communes	264 840,00	264 833,00	257 000,00	
744 FCTVA	-	1 128,00	300,00	
74752 Emplois d'avenir	1 000,00	444,08	-	
74718 Autres	217 110,00	67 301,56	227 165,72	CUI+100000 Natura 2000+ msap+ram
7472 Régions	49 060,00	39 098,00	23 200,00	
7477 Budget communautaire et fonds structurels	57 040,00	20 488,54	60 000,00	Ingénierie LEADER en 2018
748314 Dotation unique compensations spécifiques à la TP	2 200,00	2 199,00	-	
74832 Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	304 000,00	346 599,00	295 000,00	
74833 Etat-Compens. au titre contrib. econ. terr. CVAE&CFE	420,00	1 223,00	300,00	
74834 Etat-Compens. au titre exonérations taxes foncières	91,00	91,00	50,00	
74835 Etat-Compens. au titre exonérations taxes d'activité	36 400,00	36 378,00	35 000,00	
748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux	74 200,00	20 090,00	70 000,00	
Total Autres produits de gestion courante	154 910,00	165 140,42	134 000,00	
752 Revenus des immeubles	154 500,00	165 140,42	134 000,00	
758 Produits divers de gestion courante	10,00	13,10	-	
Total Produits exceptionnels	6 810,00	83 566,51	126 000,00	
7718 Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	3 810,00	9 307,08	6 000,00	dont remboursement CDG 2015
772 Mandats annulés ou afférés échéance quadriennale	2 000,00	1 434,43	-	
775 Produits des cessions d'immobilisations	-	72 500,00	-	
7788 Produits exceptionnels divers	-	325,00	120 000,00	remboursement sinistre AGDV
Total	12 518 337,49	8 069 215,42	12 528 284,04	

Dépenses d'investissement

	BP 2017	CA 2017	RAR	Propositions nouvelles	BP 2018	Commentaires
Total Déficit d'investissement reporté	68 673,52	-	-	455 432,44	455 432,44	
1 Déficit d'investissement reporté	68 673,52	-	-	455 432,44	455 432,44	
Subvention d'investissement versée	-	-	-	3 800,00	3 800,00	
1316 Autres établissements publics locaux	-	-	-	3 800,00	3 800,00	Subvention investissement OTC
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 920,00	50 919,86	-	77 918,38	77 918,38	
13911 Etat et établissements nationaux	31 350,00	31 341,35	-	31 400,00	31 400,00	
13912 Régions	12 550,00	12 545,85	-	12 550,00	12 550,00	
13913 Départements	2 310,00	2 304,01	-	2 310,00	2 310,00	
13918 Autres	-	206,00	-	25 800,00	25 800,00	
13931 Dotation d'équipement des territoires ruraux	3 810,00	3 622,65	-	3 700,00	3 700,00	
281784 Mobilier	-	-	-	355,74	355,74	reprise sur amortissements
28181 Installations générales et agencements	-	-	-	1 802,64	1 802,64	reprise sur amortissements
Total Emprunts et dettes assimilées	124 876,80	123 273,05	1 603,75	115 396,25	117 900,00	
1541 Emprunts en euros	116 876,80	116 876,80	-	108 000,00	108 000,00	
155 Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	6 396,25	1 603,75	7 396,25	9 000,00	
Total Immobilisations incorporelles	118 900,00	34 851,02	87 808,88	317 508,32	608 115,00	
202 Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	68 000,00	26 289,00	41 115,00	400 000,00	441 115,00	PLUI
2031 Frais d'études	-	-	-	100 000,00	100 000,00	Etude Travaux acquisition siège
2033 Frais d'insertion	5 000,00	-	98,70	6 401,30	6 500,00	
2051 Concessions et droits similaires	35 000,00	8 604,02	26 395,98	31 104,02	57 500,00	solde site internet+ identité visuelle
2088 Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	
Total Subventions d'équipement versées	293 500,00	91 261,69	8 892,32	876 807,68	862 700,00	
204121 Biens immobiliers matériels et études	-	-	-	500 000,00	500 000,00	Participation Région Très haut débit
204132 Bâtiements et installations	35 500,00	-	-	35 500,00	35 500,00	Participation CD08 Voie verte
20421 Biens mobiliers, matériel et études	170 000,00	42 391,80	-	67 200,00	67 200,00	Solde Orac +25000 nouveau programme
20422 Bâtiements et installations	58 000,00	48 869,89	5 892,32	74 107,68	80 000,00	dont nouveau programme habiter mieux
Total Immobilisations corporelles	873 226,00	523 230,28	16 473,16	209 178,94	317 150,00	
2115 Terrains bâtis	-	-	-	120 000,00	120 000,00	Acquisition siège
21318 Autres bâtiments publics	-	-	-	120 000,00	120 000,00	Reconstruction AGDV
2132 Immeubles de rapport	388 400,00	386 624,34	-	1 050,00	1 050,00	
2138 Autres constructions	83 000,00	86 647,70	-	-	-	
21579 Autre matériel et outillage de voirie	4 900,00	4 716,80	-	5 000,00	5 000,00	
21732 Immeubles de rapport	30 026,00	15 595,06	1 554,60	11 445,40	13 000,00	Travaux logements
2182 Matériel de transport	35 000,00	12 883,61	13 185,76	14 014,24	27 200,00	Achat véhicule DACIA
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00	3 744,36	1 300,80	8 699,20	10 000,00	
2184 Mobilier	5 000,00	690,00	-	5 000,00	5 000,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	14 900,00	12 348,41	432,00	15 468,00	15 900,00	
Total Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-	
2113 Constructions	-	-	-	-	-	
Total Autres immobilisations financières	455 459,73	1 000,00	-	698 630,61	698 630,61	
275 Dépôts et cautionnements versés	-	1 000,00	-	-	-	
278351 GFP de rattachement	455 459,73	-	-	698 630,61	698 630,61	
Total	1 647 796,05	823 897,90	91 978,91	2 866 167,82	2 867 746,43	

Recettes d'investissement

	BP 2017	CA 2017	RAR	Propositions nouvelles	BP 2018	Commentaires
Total Virement de la section de fonctionnement	1 154 155,60	0,00	0,00	1 918 433,99	1 918 433,99	
21 Virement de la section de fonctionnement	1 154 155,60	0,00	0,00	1 918 433,99	1 918 433,99	
Total Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00	
2111 Terrains nus	-	-	-	210 000,00	210 000,00	vente DEVIN
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 019,00	340 259,13	0,00	315 270,00	316 270,00	
192 Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	491,50	-	-	-	
2138 Autres bâtiments publics	0,00	72 008,50	-	-	-	
2802 Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	-	-	-	4 400,00	4 400,00	
2804121 Biens mobiliers, matériel et études	3 510,00	2 009,00	-	2 900,00	2 900,00	
2804132 Bâtiements et installations	190,00	0,00	-	190,00	190,00	
2804141 Biens mobiliers, matériel et études	2 750,00	2 741,01	-	5 400,00	5 400,00	
28041412 Bâtiements et installations	7 300,00	7 181,96	-	4 700,00	4 700,00	
28041542 Bâtiements et installations	1 000,00	993,49	-	1 000,00	1 000,00	
280421 Biens immobiliers, matériel et études	34 320,00	35 800,00	-	31 300,00	31 300,00	
280422 Bâtiements et installations	31 285,00	31 875,73	-	33 500,00	33 500,00	
28051 Concessions et droits similaires	2 450,00	2 400,00	-	4 200,00	4 200,00	
28088 Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	1 610,00	1 610,00	
281316 Autres bâtiments publics	150,00	133,20	-	2 000,00	2 000,00	
28132 Immeubles de rapport	1 000,00	93,31	-	28 900,00	28 900,00	
28138 Autres constructions	19 300,00	19 278,64	-	19 250,00	19 250,00	
281578 Autre matériel et outillage de voirie	0,00	352,60	-	-	-	
281732 Immeubles de rapport	140 200,00	140 176,97	-	142 400,00	142 400,00	
281784 Mobilier	360,00	355,74	-	-	-	
28181 Installs générales, agencement & aménagements divers	950,00	901,32	-	910,00	910,00	
28183 Matériel de transport	11 000,00	10 908,01	-	13 500,00	13 500,00	
28183 Matériel de bureau et informatique	4 360,00	4 317,11	-	6 660,00	6 660,00	
28184 Mobilier	1 700,00	1 680,89	-	1 700,00	1 700,00	
28188 Autres immobilisations corporelles	7 200,00	6 581,29	-	10 750,00	10 750,00	
Total Dotations, fonds divers et réserves	90 565,40	75 919,52	0,00	481 442,44	481 442,44	
10222 FCTVA	27 911,88	7 246,00	-	32 000,00	32 000,00	
1058 Excédents de fonctionnement capitalisés	68 673,52	68 673,52	-	455 442,44	455 442,44	
Total Subventions d'investissement reçues	120 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	
1311 Etat et établissements nationaux	120 000,00	0,00	-	12 000,00	12 000,00	
1331 Dotation d'équipement des territoires ruraux	-	-	-	10 000,00	10 000,00	
Total Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	6 111,15	0,00	4 600,00	4 600,00	
155 Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	6 111,15	-	4 600,00	4 600,00	
Total Immobilisations incorporelles	0,00	14 639,20	0,00	-	-	
2031 Frais d'études	0,00	12 916,80	-	-	-	
2033 Frais d'insertion	0,00	1 722,40	-	-	-	
Total	1 647 796,05	438 829,98	0,00	2 957 746,43	2 957 746,43	

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif 2018 budget général, à l'unanimité.

- *Enregistrement d'une dépréciation sur le budget Déchets Ménagers*

Afin de donner une image sincère du budget Déchets Ménagers et de respecter le principe de prudence quant au risque potentiel d'impayés sur les redevances d'ordures ménagères, il est proposé d'acter et d'enregistrer comptablement la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 40 000 euros inscrits budgétairement au Budget Primitif de 2018.

Le Conseil communautaire APPROUVE la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 40000 euros inscrits budgétairement au budget primitif 2018 des déchets Ménagers, à l'unanimité.

- *Vote des attributions de compensations 2018 suite à l'adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)*

Au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise est passée en fiscalité professionnelle unique, ce qui signifie que l'ensemble de la fiscalité professionnelle est perçue par la Communauté de Communes qui reverse une attribution de compensation à ses communes afin de neutraliser financièrement ce changement de statut fiscal.

Le montant de ses attributions de compensation a été voté par le Conseil Communautaire en date du 18 décembre. En complément, des modalités de révision dérogatoires ont été votées à l'unanimité ce même jour.

Ces modalités permettent aux communes, plutôt que de recevoir des attributions de compensation forfaitisées, de conserver un intéressement financier au développement économique de leur territoire (délibération n°2013/83).

Par ailleurs, les facturations des services mutualisés (service technique, urbanisme...) sont également déduites des attributions de compensation conformément aux conventions signées entre la 2C2A et les communes.

En 2017, les compétences « Plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu » ainsi que « contribution obligatoire au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) » ont été transférées à la Communauté de Communes.

Conformément à la législation, ces compétences ont fait l'objet d'une évaluation du montant des charges transférées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) via l'élaboration d'un rapport qui a été approuvé le 23 octobre 2017 et a, par la suite, été validé par les Conseils Municipaux à la majorité qualifiée.

Communes	Attribution de compensation 2018	Communes	Attribution de compensation 2018
Apremont-sur-Aire	-369,94	Liry	-3 356,19
Ardeuil et Montfauxelles	732,27	Longwe	-3 896,70
Les Grandes Armoises	-951,78	Machault	12 481,24
Les Petites Armoises	-402,13	Manre	-2 626,30
Aure	-796,86	Marcq	-2 447,22
Authé	-1 024,16	Mars sous Bourcq	-1 010,76
Autruche	-639,86	Marvaux-Vieux	4 312,71
Autry	-1 152,98	Montcheutin	-2 876,36
Bairon et ses environs	5 787,37	Montgon	-3 032,99
Ballay	3 261,63	Monthois	5 944,11
Bar-les-Buzancy	3 397,52	Mont Saint Martin	-1 854,62
Bayonville	-1 894,78	Mont Saint Remy	-1 412,47
Beffu Le Morthomme	3 012,88	Mouron	-1 636,07
Belleville et Chatillon sur Bar	-5 431,10	Noirval	-405,89
Belval Bois des Dames	-2 103,00	Nouart	-203,82
La Berlière	-1 341,00	Oches	206,79
Bouconville	-1 710,47	Olizy Primat	-6 306,21
Boult aux Bois	-1 075,68	Pauvres	-1 695,03
Bourcq	2 109,97	Quatre-Champs	13 654,11
Brecy Brières	-2 253,81	Quilly	-1 700,86
Brieulles sur Bar	3 595,83	Saint Clément à Arnes	22 997,91
Briquénay	1 293,43	Saint Etienne à Arnes	-5 337,81
Buzancy	17 060,86	Saint Juvin	-2 744,45
Cauroy	115,17	Sainte Marie	-1 953,05
Challerange	154 214,51	Saint Morel	-6 874,12
Champigneulle	-745,02	Saint Pierre à Arnes	-2 573,13
Chardeny	-1 557,76	St Pierremont	-707,99
Chatel Chehery	2 195,26	Sauville	-3 747,53
Chevières	179,12	Savigny sur Aisne	7 818,15
Condé les Autry	-2 115,64	Sechault	4 326,03
Contreuve	-2 162,33	Semide	22 499,64
Cornay	-1 280,56	Senuc	2 837,19
La Croix aux Bois	-5 651,25	Sommauthe	227,92
Dricourt	-2 908,01	Sommerance	-893,01
Exermont	-991,22	Sugny	-2 887,27
Falaise	-7 593,29	Sy	-1 085,79
Fleville	23 650,48	Tailly	-2 153,76
Fosse	-1 162,73	Tannay	-1 498,31
Germont	-1 405,00	Thenorgues	-2 682,32
Grandham	1 202,24	Toges	-991,68
Grandpré	14 023,30	Tourcelles Chaumont	-462,71
Grivy-Loisy	2 844,56	Vandy	-2 879,29
Harricourt	-407,51	Vaux en Dieulet	-2 168,01
Hauviné	-1 269,57	Vaux les Mouron	-1 808,54
Imécourt	-2 435,00	Verpel	-743,53
Lancon	-1 471,99	Verrieres	-1 303,00
Landres Saint Georges	-1 534,18	Vouziers	640 633,40
Leffincourt	22 276,42	Total	863 096,62

Suite au travail de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, et à la validation de son rapport par les Conseils Municipaux, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour valider le montant des attributions de compensation 2018.

Les membres du Conseil communautaire VALIDENT le montant des attributions tel que présenté, à l'unanimité.

5. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- *Transformation d'un emploi de rédacteur en emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe*

Un agent communautaire, recruté sur le grade de rédacteur, a réussi son concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Afin de lui permettre d'être nommé sur ce grade, le comité technique du Centre de Gestion de la FPT a émis un avis favorable sur la transformation de cet emploi le 15 mars 2018.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de supprimer l'emploi de rédacteur et de créer l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour permettre une nomination sur ce grade au 1^{er} avril 2018.

Le Conseil communautaire APPROUVE cette transformation d'emploi, à l'unanimité.

- *Création d'un emploi de chargé de communication*

Dans le cadre de la réorganisation du service communication engendrée par la charge de travail importante pour un seul agent, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché pour exercer des fonctions de chargé de communication, dédiées à l'institution.

Aussi il est proposé la délibération suivante :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- De la création à compter du 1^{er} juin 2018 d'un emploi de CHARGE DE COMMUNICATION dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- *Suivi et évaluation du plan de communication de la collectivité*
- *Mise en œuvre du plan de communication :*
- *Soutien à la Direction dans le suivi presse :*
- *Relations publiques et partenariales/ Evènementiels ;*
- *Communication interne ;*
- *Gestion de la collectivité sur Internet.*

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3

ANS compte tenu de la nature des fonctions (maîtrise) et des besoins du service (relatif au projet de mutualisation avec la ville centre et de l'impact sur le service communication par le développement d'une communication interne). Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier d'une expérience significative sur ce type de poste et d'une formation de niveau bac + 4 à +5 mais aussi de très bonnes capacités relationnelles et de la maîtrise de logiciels de PAO/CAO et des règles de pré-presses.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ce point fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Tourisme et Communication réunie le 12/03/2018.

Le Conseil communautaire APPROUVE la création d'un emploi de chargé de communication, dans les conditions énoncées, à l'unanimité.

- *Approbation du plan de formation 2018*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le plan de formation 2018, suite à l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion remis le 15 mars 2018 conformément à la délibération suivante :

« Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Sous réserve de l'avis du comité technique du CDG de la FPT des Ardennes qui se réunira le 15/03/2018 ;

Etant rappelé la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour l'année 2018.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose de :

- Les besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- Le règlement de formation propre à la collectivité validé lors du Conseil communautaire du 20/12/2018

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le plan de formation de la 2C2A pour l'année 2018.»

Les membres du Conseil communautaire APPROUVENT le plan de formation de la 2C2A pour l'année 2018, à l'unanimité.

6. DECHETS MENAGERS

- Attribution du marché de fourniture de deux camions bennes de collecte des ordures ménagères

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les prestations suivantes :

Fourniture de 2 camions bennes de collecte d'ordures ménagères

Lot n° 1 : Fourniture de deux châssis

Lot n° 2 : Fourniture et montage de deux bennes à ordures ménagères et lève-conteneurs

Lot n° 3 : Fourniture, installation et mise en service de deux systèmes d'identification embarqué

La date limite de remise des offres a été fixée au 30/01/2018 à 16h00

Les critères de sélection pondérés sont les suivants :

PRIX : 40 %

TECHNIQUE : 50 %

o Qualité des équipements et du matériel proposé : /40

o Garantie et service après-vente : /10

DELAI DE LIVRAISON : 10 %

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/03/2018 et a décidé d'attribuer le lot 1 à MAN TRUCK AND BUS pour un montant global et forfaitaire de 141 500€ HT, soit 169 800€ TTC

SOUSSIONNAIRES	NOTE FINANCIERE SUR 40	NOTE DELAI SUR 10	NOTE TECHNIQUE SUR 50	NOTE GLOBALE SUR 100	CLASSEMENT DES OFFRES
SAS ARDENNES POIDS LOURDS	40,00	0,00	23,00	63,00	2
MAN TRUCK AND BUS FRANCE SAS	32,91	0,00	45,00	77,91	1

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/03/2018 et a décidé d'attribuer le lot 2 à SEMAT SA pour un montant global et forfaitaire de 123 095€ HT, soit 147 714€ TTC

SOUSSIONNAIRES	NOTE FINANCIERE SUR 40	NOTE DELAI SUR 10	NOTE TECHNIQUE SUR 50	NOTE GLOBALE SUR 100	CLASSEMENT DES OFFRES
SEMAT	37,60	5,83	43	86,43	1
EUROVOIRIE	40	5,83	26	71,83	3
GEESINK NORBA	32,04	5,83	29	66,88	4
FAUN ENVIRONNEMENT	32,99	5,83	32	74,99	2

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/03/2018 et a décidé d'attribuer le lot 3 à SIMPLICITY pour un montant global et forfaitaire de 30 234,80€ HT, soit 36 281,88€ TTC

SOUSSIONNAIRES	NOTE FINANCIERE SUR 40	NOTE DELAI SUR 10	NOTE TECHNIQUE SUR 50	NOTE GLOBALE SUR 100	CLASSEMENT DES OFFRES
SIMPLICITY	40	0	30	70	1

Le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer le marché comme suit :

Lot 1 : MAN TRUCK AND BUS pour un montant global et forfaitaire de 141 500€ HT, soit 169 800€ TTC,

Lot 2 : SEMAT SA pour un montant global et forfaitaire de 123 095€ HT, soit 147 714€ TTC

Lot 3 à SIMPLICITY pour un montant global et forfaitaire de 30 234,80€ HT, soit 36 281,88€ TTC, à l'unanimité.

7. URBANISME

- *Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de la Ville de Vouziers*

Suite au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » à la Communauté de Communes le 6 avril 2017, le Conseil Communautaire a délibéré le 31 mai 2017 afin de poursuivre la procédure de révision du PLU engagée par la commune de Vouziers fin 2015.

A ce titre, le Conseil communautaire doit débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable dans le cadre de la révision du PLU de Vouziers.

Il est rappelé que le PADD expose le projet d'urbanisme de la commune, et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales d'aménagement et fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace.

M. MAKSUD présente ce sujet :

Ce qu'il faut retenir du P.A.D.D. ...

Les élus doivent définir le contenu de 5 orientations générales

1. Protection des espaces naturels et des continuités écologiques
2. Protection des paysages et des espaces agricoles
3. Thématique habitat
4. Volet économique, social et développement des communications numériques et des réseaux d'énergie
5. Transports et déplacements

Le P.A.D.D. pose la question du "devenir du territoire de Vouziers" pour les 10 à 15 prochaines années.

Projet de territoire communautaire, structuré autour de fil rouge :

- développer l'attractivité et l'identité du territoire
- créer les conditions du développement économique
- maintenir la population, en attirer de nouvelles
- améliorer la qualité d'aménagement et du cadre de vie du territoire



Enjeux liés au contexte et à la structuration territoriale

- **Consolider la polarité de Vouziers**
- **Veiller à maintenir une structuration du territoire par les bourgs-centres**
- **Accompagner la mobilité des habitants**
- **Accompagner le vieillissement**
- **Freiner le départ des jeunes**
- **Tirer parti de la dynamique des métropolisations des pôles urbains de Reims et Charleville-Mézières**
- **Fixer les nouveaux arrivants en répondant à leurs attentes de services et d'équipements**
- **Promouvoir le territoire pour attirer de nouveaux résidents et forger une appartenance locale**
- **S'appuyer sur le cadre naturel et la qualité de vie du territoire pour le valoriser**

1

CONTEXTE ET STRUCTURATION TERRITORIALE

L'enjeu transversal du renforcement de l'attractivité résidentielle

18_



Le plan d'actions aménagement et cadre de vie

HABITAT, URBANISME ET ATTRACTIVITÉ DES VILLAGES ET BOURGS-CENTRES

Objectif 1 : Réhabiliter les logements et réduire la vacance

- **Programme de rénovation énergétique des logements**
- **Valorisation financière des certificats d'économie d'énergie**
- **Programme de rénovation toiture, façade et menuiseries**
- **Programme de destruction des logements délabrés dans les villages**
- **Amélioration de l'environnement des logements sociaux**

Objectif 2 : Revitaliser le centre-ville de Vouziers

- **Maintien des commerces (bourse des locaux commerciaux, programme complémentaire à l'ORAC, pépinière commerciale)**
- **Rénovation de l'habitat (énergétique, toiture, façade, menuiseries)**
- **Soutien à la rénovation d'espaces publics (ex. Place Carnot)**

Objectif 3 : Planifier l'urbanisation

- **Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (nouvelle compétence intercommunale à 2020 à étudier)**

1/3

La ville de Vouziers est un territoire rural dynamique

- ✚ Créer les conditions du développement économique

CONFORTER LE BOURG-CENTRE

- Maintenir et renforcer l'attractivité du commerce de proximité (centre-ville)
- Equilibrer les pôles d'attractivités
- Dynamiser, innover

SOUTENIR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET AGRICOLES

- Modérer la consommation des espaces agricoles,
- Intégrer les contraintes et besoins
- Accompagner la diversification et valoriser les filières

TOURISME

- Valoriser les ressources
- Enrichir l'offre et innover
- Développer la liaison Bourg-Centre/Aisne et les autres liaisons douces

- ✚ Maintenir la population, en attirer de nouvelles

ATTIRER DE NOUVEAUX MÉNAGES

- Promouvoir le lien social
- Préserver une mixité fonctionnelle
- Valoriser les atouts du territoire (communiquer)

SPORT ET LOISIRS

- Promouvoir le lien social
- Préserver une mixité fonctionnelle

NUMÉRIQUE ET ÉNERGIE

- Accompagner le développement
- Renforcer la couverture GSM
- Développer les énergies renouvelables

- ✚ Améliorer la qualité d'aménagement et du cadre de vie du territoire

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE TERRITORIAL

- Identité villageoise, agricole et forestière
- Patrimoine naturel et culturel (paysage)
- Revitalisation du bourg centre

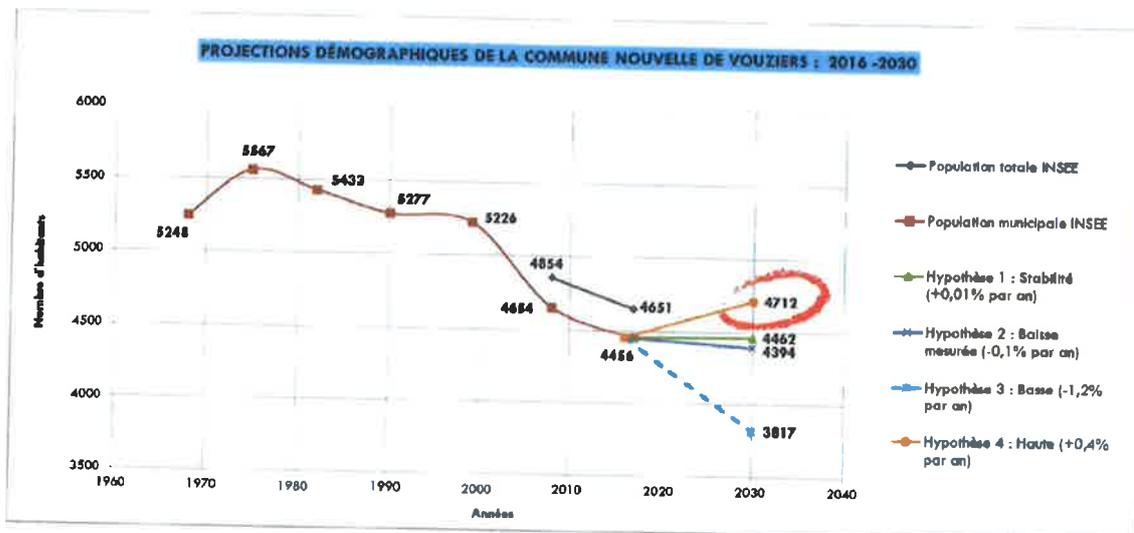
PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

- Protéger l'environnement
- Intégrer les risques, nuisances et informer

TRANSPORTS

- Inciter les déplacements durables (doux, commun, covoiturage,...)
- Connecter les pôles d'attractivité

Les objectifs démographiques...



La stratégie territoriale à l'horizon 2027-2030

RAPPEL DES OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES ET DES BESOINS EN LOGEMENTS EN DÉCOULANT

Objectif → **4 700 habitants** soit + **244 habitants** par rapport à aujourd'hui

Besoins → **122 logements** supplémentaires
(pour l'effet démographique souhaité)

OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Foncier à mobiliser

ÉTAT D'AVANCEMENT DES RÉFLEXIONS

Type d'approche	Logements potentiels liés aux extensions urbaines (nb)	Logements potentiels liés aux dents creuses (nb)	Logements vacants remis sur le marché (nb)
COMMUNE NOUVELLE			
Sans rétention foncière	237	113	30
Avec rétention foncière	134	73	20

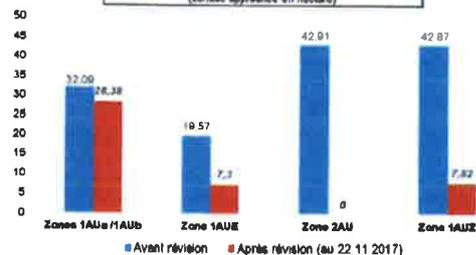
La stratégie territoriale à l'horizon 2027-2030

TRADUCTION SURFACIQUE DES CHOIX POLITIQUES EN MATIÈRE DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN (AU 22.11.2017)

Évolution de la surface totale des zones à urbaniser de VOUZIERS (au 22.11.2017)



ÉVOLUTION DES ZONES À URBANISER DE VOUZIERS (surface approchée en hectares)



Évolution de la surface totale des zones à urbaniser 1AUa / 1AUb / 2AU de VOUZIERS (au 22.11.2017)



ÉTAT D'AVANCEMENT DES RÉFLEXIONS

Révision du périmètre du P.A.S.D.
22.11.2017



M. SINGLIT indique que ce dossier mérite d'évoquer le PLUI. Récemment, l'agence d'urbanisme de Reims a été rencontrée dans l'objectif de l'adhésion de la 2C2A. Le Conseil communautaire en sera prochainement saisi, ce qui permettra à l'agence d'urbanisme d'accompagner le territoire sur l'élaboration du PLUI. Des réunions décentralisées (6) seront organisées à destination de l'ensemble des conseillers municipaux pour leur permettre de bien appréhender ce dossier. L'objectif est de construire ensemble. Il insiste sur la nécessité de participer à ces réunions et de faire circuler l'information au niveau des conseillers municipaux.

- *Exercice du droit de préemption urbain pour les locaux 24 place Carnot à Vouziers*

M. MAKSUD explique que le droit de préemption urbain (DPU) est une procédure qui offre aux collectivités et institutions intercommunales, la faculté d'acquérir prioritairement les biens immobiliers indispensables à la réalisation des politiques d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement qu'elles entendent engager

Dans les zones soumises au droit de préemption, toute vente d'immeuble ou de terrains fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). A la réception de cette DIA, la collectivité peut faire usage de son droit de préemption dans un délai de deux mois. Dans ce cas, elle acquiert le bien au prix de vente.

Il est précisé que la consultation de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) (« Domaine ») préalablement à l'acquisition d'un bien est obligatoire pour toute acquisition de biens immobiliers par voie de préemption dont la valeur est supérieure ou égale à 180 000 € (Arrêté du 5 décembre 2016).

Il est rappelé au Conseil que le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Vouziers a été approuvé le 31 mars 2009, mis à jour le 19 octobre 2012 et révisé le 19 février 2013.

Il indique que depuis la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les communautés compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme le sont automatiquement pour exercer le droit de préemption urbain.

M. MAKSUD précise que, conformément à l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire a institué le droit de préemption urbain pour les compétences intercommunales sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées sur le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Vouziers (délibération DC2017/70).

Il informe le Conseil que Maître Thomas CALMET, notaire, a déposé une Déclaration d'intention d'aliéner réceptionnée en Mairie de Vouziers le 21 février 2018, concernant la vente pour un montant de 120 000 € d'un immeuble appartenant à Monsieur DAMERY, cadastré AD 0207, situé 24 Place Carnot à Vouziers (08400) au profit de Monsieur Guillaume QUINART.

M. le Président précise, qu'après s'être entretenu avec M. QUINART, ce dernier est tout à fait compréhensif quant à ce droit.

Cet immeuble est situé en zone UA du PLU dans le périmètre d'application du droit de préemption. Monsieur le Président souhaite présenter ce projet d'acquisition au conseil.

Conformément à la procédure, vu le montant du bien, les services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'ont pas été sollicités.

La préemption est exercée en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement désignée par l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

En effet, l'objet de cette préemption est l'aménagement de locaux pour accueillir les agents des services mutualisés de la ville de Vouziers et de la Communauté de communes.

Pour justifier la réalité du projet, il est rappelé que les compétences reconnues aux intercommunalités ne cessent d'augmenter. Les transferts des communes-membres vers les communautés de communes ont entraîné un accroissement des effectifs.

Or, les locaux situés 44 rue du Chemin Salé, propriété de la 2c2A depuis 2010, sont trop exigus pour accueillir l'ensemble du personnel dans des conditions acceptables.

Depuis 2012, différentes pistes ont été étudiées et dès 2016, la construction d'un bâtiment communautaire à proximité de l'Hôtel de ville de Vouziers était envisagée (conseil communautaire du 31 mars 2016).

Il est également précisé que la réussite de la modernisation de la fonction publique territoriale et de sa rationalisation nécessite la mutualisation des services.

De plus, dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques d'un côté et d'accroissement des attentes de la population de l'autre, la mutualisation des services est un outil d'optimisation et d'économie.

Ainsi, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, a sécurisé le cadre juridique de la mutualisation et mis à la disposition des collectivités la possibilité de créer des services communs.

La mutualisation des services entre la ville de Vouziers et la 2C2A est étudiée depuis 2016 (bureau communautaire du 22/03/2016) et par une délibération datée du 14 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé la création du service commun d'instruction des documents d'urbanisme.

A cette suite, des rencontres ont été organisées entre élus de la Communauté de Communes et élus de la ville de Vouziers validant le principe d'une mutualisation plus poussée entre la Ville de Vouziers et la Communauté de Communes.

En décembre 2017, des temps d'échanges et d'informations ont été mis en place entre agents communaux et intercommunaux. L'organisation des services est en cours de réflexion et devrait être opérationnelle au 1er janvier 2019.

M. MAKSUD précise que l'immeuble concerné par l'exercice du droit de préemption est voisin de l'Hôtel de Ville et son aménagement permettrait d'accueillir le public et les agents des services mutualisés.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'acquérir, par voie de préemption, le bien situé 24 Place Camot, cadastré AD n° 0207, appartenant à Monsieur Gérard DAMERY. La vente se faisant au prix principal de 120 000 € (cent vingt mille euros) indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.
- De charger le Président d'exécuter la présente décision et de signer tous les documents nécessaires à cet effet.

M. POTRON demande si une prévision du cout de réhabilitation peut être communiquée ?

M. le Président précise que le chiffrage du projet devra être travaillé et qu'il sera présenté lors d'un prochain conseil.

M. LOUIS demande si la préemption engage la collectivité, ce à quoi il est répondu par la positive.

Le Conseil communautaire DECIDE d'acquérir, par voie de préemption, le bien situé 24 Place Camot, cadastré AD n° 0207, appartenant à Monsieur Gérard DAMERY, avec 96 voix POUR et 1 ABSTENTION.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Mme JACQUET demande si l'aire d'accueil des gens du voyage ouvrira bientôt ; En effet, certains riverains se plaignent. M. le Président indique que l'appel d'offres va être lancé sous peu et évoque son attente par rapport au pouvoir de police de chacun. En effet, depuis la fermeture, d'autres sinistres ont eu lieu sur l'aire. Il est impératif de sécuriser le site pendant la phase Travaux. Un arrêté d'interdiction de stationner sur la voie publique a été pris par le Maire de Vouziers.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôt la séance à 22h20.

Fait à Vouziers, le 24.04.18

Le secrétaire de séance,

Agnès MERCIER



Le Président
Francis SIGNORET

